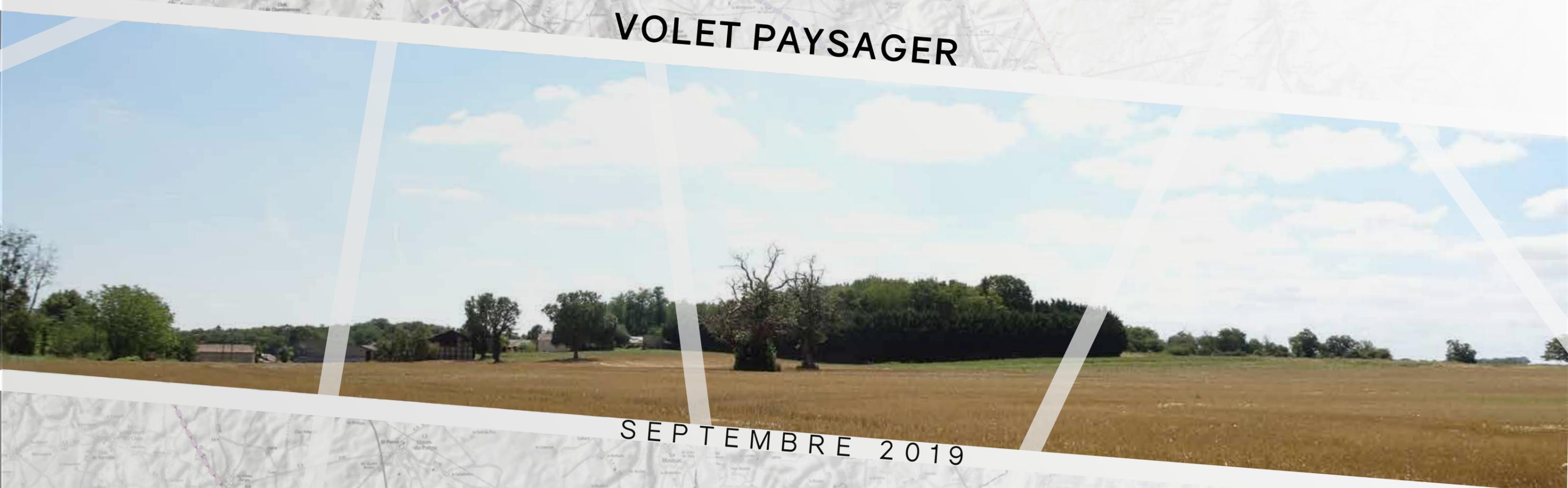


Pièce numéro 4.2

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

V I E N N E (8 6)

VOLET PAYSAGER



S E P T E M B R E 2 0 1 9



VOLKSWIND France S.A.S

Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

agence Couasnon | **paysage & urbanisme**

1, rue Joseph-Sauveur - 35 000 RENNES
02 99 30 61 58 - paysage@agence-couasnon.com

Étude d'impact du projet éolien

Mazerolles

Vienne (86)

Volet paysager

Septembre 2019

VOLKSWIND France S.A.S

Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES

Tel : 05 55 48 38 97



Agence Couasnon

1 rue Joseph-Sauveur
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE	6
1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS	6
2 . BIBLIOGRAPHIE	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT	6
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES	7
4.1. Qualification des vues	7
4.2. Enjeu	7
4.3. Sensibilité paysagère	7
4.4. Impact	7
PARTIE 1. ÉTAT INITIAL.....	10
A . LOCALISATION.....	10
B . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE.....	11
1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	11
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	11
2.1. Aire d'étude éloignée	11
2.2. Aire d'étude rapprochée	11
2.3. Aire d'étude immédiate	11
C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	17
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	19
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie	19
1.2. Point de vue remarquables	19
1.3. Les grandes unités paysagères	25
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	31
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN	32
2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE)	32
2.2. Recommandations d'ordre paysager	35
2.3. Les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée - effets cumulés	35
2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien	37
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	39
3.1. Les Monuments Historiques	39
3.1.1. Visibilité depuis l'édifice protégé	39
3.1.2. Covisibilité	45
3.2. Les sites protégés	51

3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	61
3.4. Patrimoine mondial de l'Unesco	65
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine	66
4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	66
D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	69
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	71
1.1. Le relief et l'hydrographie	71
1.2. Spécificités du territoire	73
1.3. Les principaux axes de communication	75
1.3.1. Chemins de randonnée et véloroute	75
1.3.2. Axes viaires	76
1.3.3. Axes ferroviaires	76
1.4. L'habitat	81
1.4.1. Habitat de rebord de plateau	82
1.4.2. Habitat étagé	84
1.4.3. Habitat de plaine alluviale	86
1.4.4. Habitat de plaine	88
1.5. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	91
2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	93
2.1. Les Monuments Historiques	93
2.1.1. Visibilité depuis l'édifice protégé	93
2.1.2. Covisibilité	99
2.2. Les sites protégés	101
2.3. Les Sites Patrimoniaux remarquables	101
2.4. Patrimoine mondial de l'Unesco	101
2.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine	101
3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS	101
E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE	103
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	105
1.1. Le relief et l'hydrographie	105
1.2. Les principaux axes de communication	109
1.2.1. Chemins de randonnée et véloroute	109
1.2.2. Axes viaires	109
1.3. L'habitat	115
1.3.1. Les bourgs	115
1.3.2. Perception depuis les hameaux et les habitations isolées	121
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	129
2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	131

2.1. Les Monuments Historiques.....	131
2.1.1. Visibilité depuis l'édifice protégé.....	131
2.1.2. Covisibilité	133
2.2. Les sites protégés.....	134
2.3. Les Sites Patrimoniaux remarquables	134
2.4. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	134
2.5. Zone de Présomption de prescription archéologique.....	137
2.6. Synthèse de la sensibilité du patrimoine.....	138
3. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	138
F . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS	140
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	144
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES	144
B . COMPARAISON DES VARIANTES D'IMPLANTATION.....	146
1. PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON	146
2. TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES.....	152
C . COMPARAISON DES VARIANTES DE MODÈLES	153
1. PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON	153
2. TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES DE MODÈLES	158
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....	162
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	162
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	164
1. CHOIX DES PHOTOMONTAGES	164
2. CARTES DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES	167
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	170
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	175
1. CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE ..	175
2. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	200
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	201
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	203

1. CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	203
2. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	284
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	285
F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	287
1. CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	287
2. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	380
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	381
G . ÉTUDE DE L'OCCUPATION HORIZONTALE	382
1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE	382
2. CHOIX DES BOURGS	382
3. SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE	384
3.1. Bourg de Bouresse	384
3.2. Bourg de Gouvex.....	388
3.3. Bourg de Mazerolles.....	392
H . CONCLUSION	396
I . POSTE DE LIVRAISON ET ACCÈS À E04.....	398
J . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	400
1. MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET	400
2. MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	401
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF	402
K . SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS	404
L . CONCLUSION.....	406
M . TABLE DES PHOTOGRAPHIES	408
N . TABLE DES FIGURES	410
O . GLOSSAIRE	412
P . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	414

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du Projet Éolien de Mazerolles dans le département de la Vienne (86).

Ce projet est porté par la société VOLKSWIND France S.A.S.

Cette étude est menée par l'Agence Coüasnon, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2017, du ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010 puis en 2017 (cité plus haut) ;

Le Schéma Régional Éolien (SRE) de l'ancienne région Poitou-Charente, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Poitou-Charentes et le conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 ;

L'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes ;

Le rapport de présentation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la commune de Montmorillon.

Les résultats de ces études et leurs orientations ont été intégrés dans la démarche de mise au point du projet du parc éolien de Mazerolles et notamment les préconisations des SRE concernant les recommandations liées à la préservation des paysages, à savoir :

- veiller au bon rapport d'échelle entre les éoliennes et les différents éléments paysagers ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage et l'encerclement des espaces de vie et pour proscrire le mitage ;
- préserver les silhouettes des bourgs en évitant les situations de concurrence visuelle.

3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - État initial** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.
- **2 - Scénarios** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.
- **3 - Impacts et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.

4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES

Ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet (théorique dans l'état initial, réelle dans la partie impact).

Vue fermée	Le projet ne sera pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces éléments.
Vue filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.
Vue tronquée // partielle	Seule la partie haute du projet est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement l'éolienne.
Vue ouverte	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble (mat + rotor).

Des informations cartographiques peuvent ensuite être apportées en complément, au cas par cas, de la qualification des vues selon la légende suivante :

Végétation du domaine public & privé	
	Peupleraie ou verger : végétation plus ténue
	Bosquet / forêt : formation végétale dense
	Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

Le pictogramme ci-dessous est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies (un numéro est indiqué à l'intérieur du pictogramme qui renvoie précisément à la photographie).



4.2. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est « la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017, page 22).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.3. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...). Conformément au guide de l'étude d'impact les enjeux sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.4. IMPACT

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

ÉTAT INITIAL PARTIE I

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . LOCALISATION

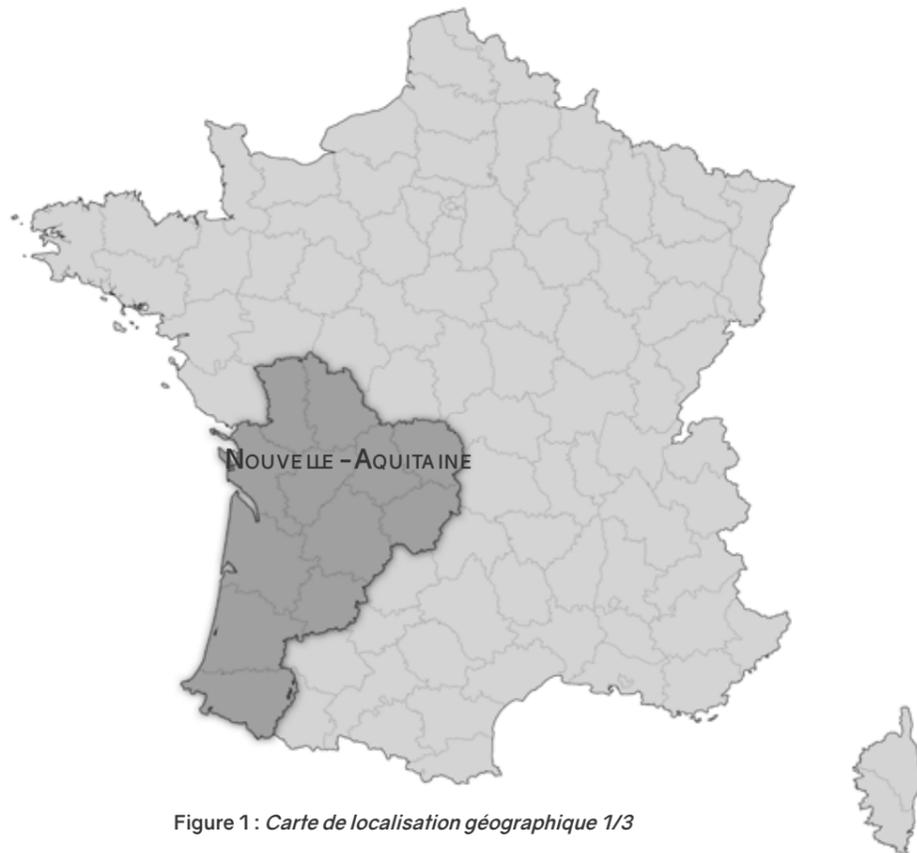


Figure 1 : Carte de localisation géographique 1/3

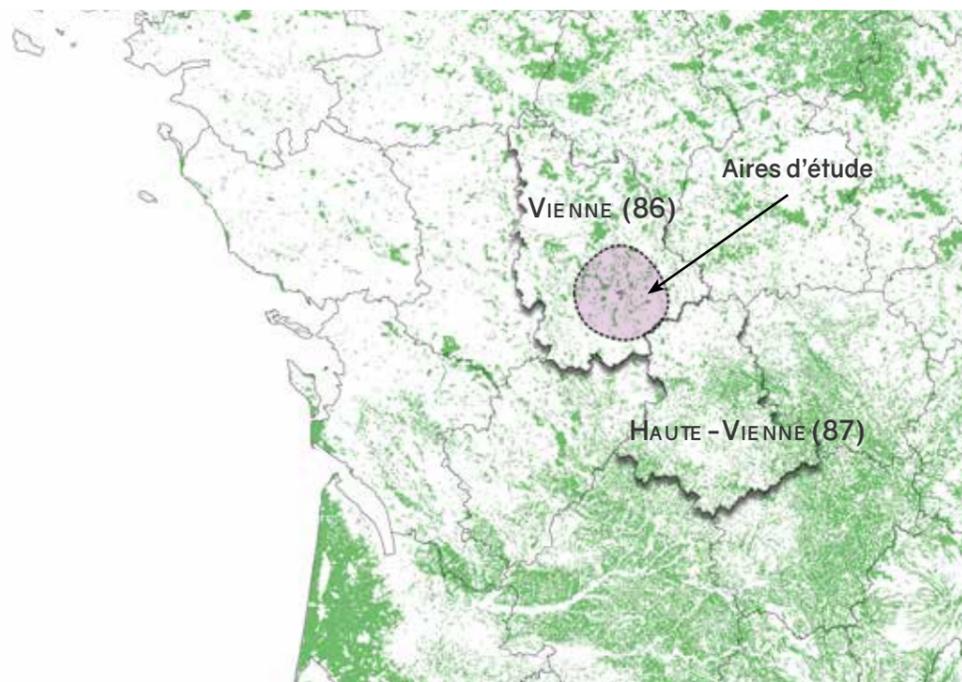


Figure 2 : Carte de localisation géographique , localisation du projet sur les départements limitrophes 2/3

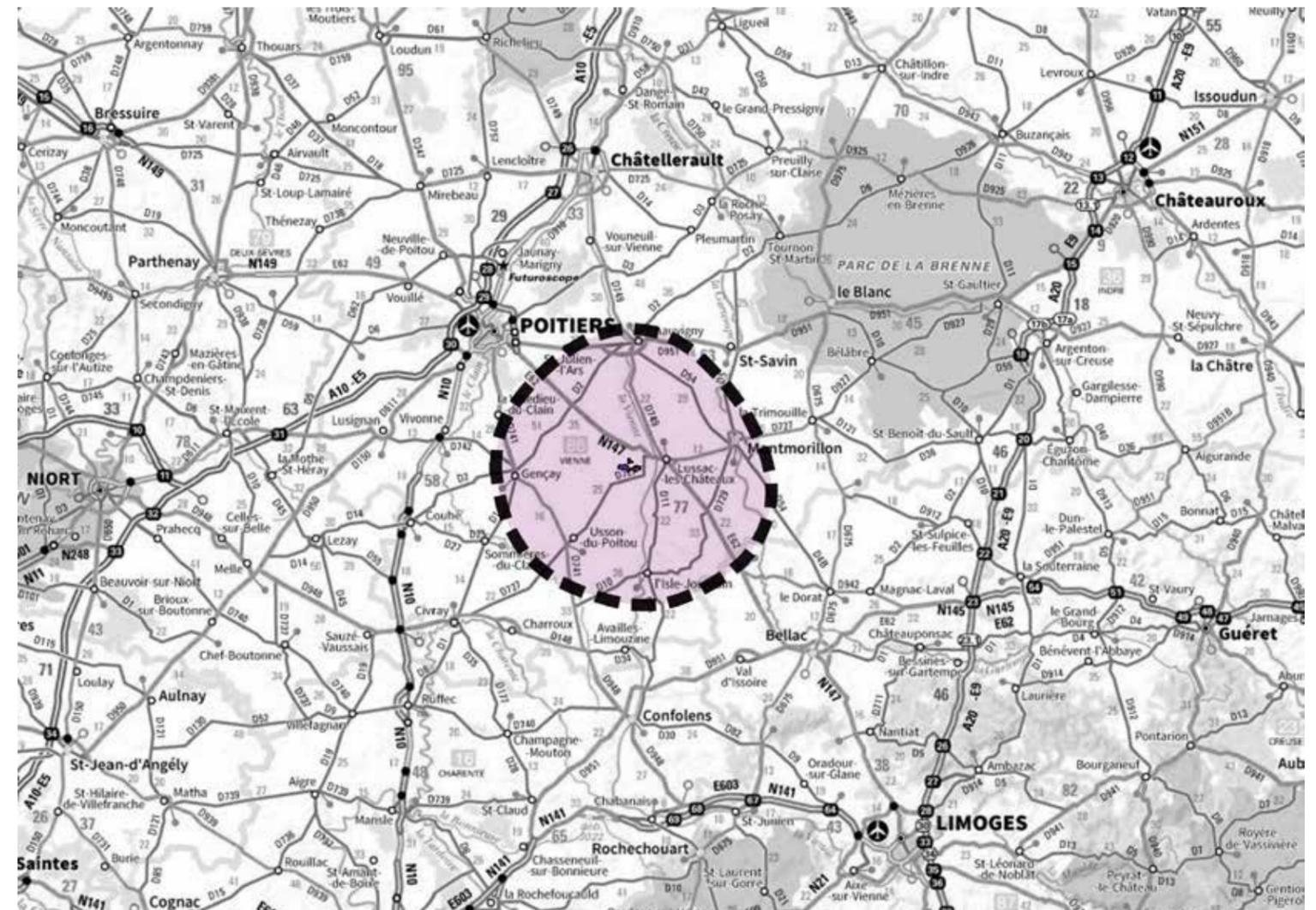


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3

La zone du projet éolien se situe non loin de la N147, à proximité de l'agglomération de Poitiers. Le périmètre d'étude se déploie majoritairement sur le territoire de la Vienne (86) et dans une moindre mesure, sur celui de la Haute-Vienne (87).

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située dans le département de la Vienne, plus précisément sur les territoires communaux de Mazerolles et de Bouresse.

Le projet est implanté à environ 18 km à l'ouest de Montmorillon, à 32 km au sud-est de Poitiers et à 49 km au sud de Châtellerault.

B . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

L'état initial vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres. Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire d'étude éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, le travail de définition des périmètres des aires d'étude s'appuie sur la perception et la prégnance du projet qui permet de représenter au mieux les enjeux du territoire en tenant compte du principe de proportionnalité.

Ainsi, nous avons réalisé le calcul de la visibilité théorique¹ de la zone d'implantation potentielle pour une hauteur de 200 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief² et des principaux boisements³. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet.

Afin d'exploiter le principe de variation de la hauteur apparente, une seconde analyse basée sur le calcul de l'angle vertical a été réalisée. Ce second résultat (carte présentée ci-après) met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle. Le découpage en aires d'étude en est la traduction cartographique.

1 Mission réalisée par l'agence Couâsnon avec le logiciel WindPro 3.2

2 Base de données : BD Alti 75m

3 Base de données : Corine Land Cover 2006

2.1. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'aire d'étude éloignée correspond à un bassin visuel où le projet est visible sur un angle compris entre 0,5 et 1°, ce qui correspond à un objet de 0,87 cm à 1,7 cm placé à 1 m de l'œil. Au-delà, le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 20 et 24,5 km depuis le centre de la ZIP et s'étend au-delà de Chauvigny au nord, de Gençay à l'ouest, de Montmorillon à l'est et de l'Isle-Jourdain au Sud.

Le SPR de la ville de Montmorillon est présent dans cette aire d'étude ainsi que de nombreux sites classés ou inscrits.

2.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 1 et 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 1,7 cm à 8,7 cm placé à 1 m de l'œil.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 9,5 et 13 km depuis le centre de la ZIP et s'étend jusqu'à Civaux au nord, Lussac-les-Châteaux à l'est et Nérignac au sud.

2.3. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate correspond à un bassin visuel où le projet mesure plus de 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de plus de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 3 et 4,5 km depuis le centre de la ZIP et comprend les villages de Bouresse au sud-ouest, Mazerolles au nord-est et Gouex au sud-est.



Figure 4 : Imbrication des aires d'étude

FIGURE 5 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'œil

 Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

FIGURE 6 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ET AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
- Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
- Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'œil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

QUELQUES EXEMPLES // SE REPRÉSENTER LES ANGLES

Éolienne de 200 m positionnée à 1,3 km
Angle apparent de 8.5°

Zone rouge sur la carte de ZVI



Éolienne de 200 m positionnée à 2,7 km
Angle apparent de 4.2°

Zone orange sur la carte de ZVI



Éolienne de 200 m positionnée à 13,3 km
Angle apparent de 0.85°

Zone jaune sur la carte de ZVI



Éolienne de 200 m positionnée à 28,6 km
Angle apparent de 0.4°

Zone bleue sur la carte de ZVI



NB

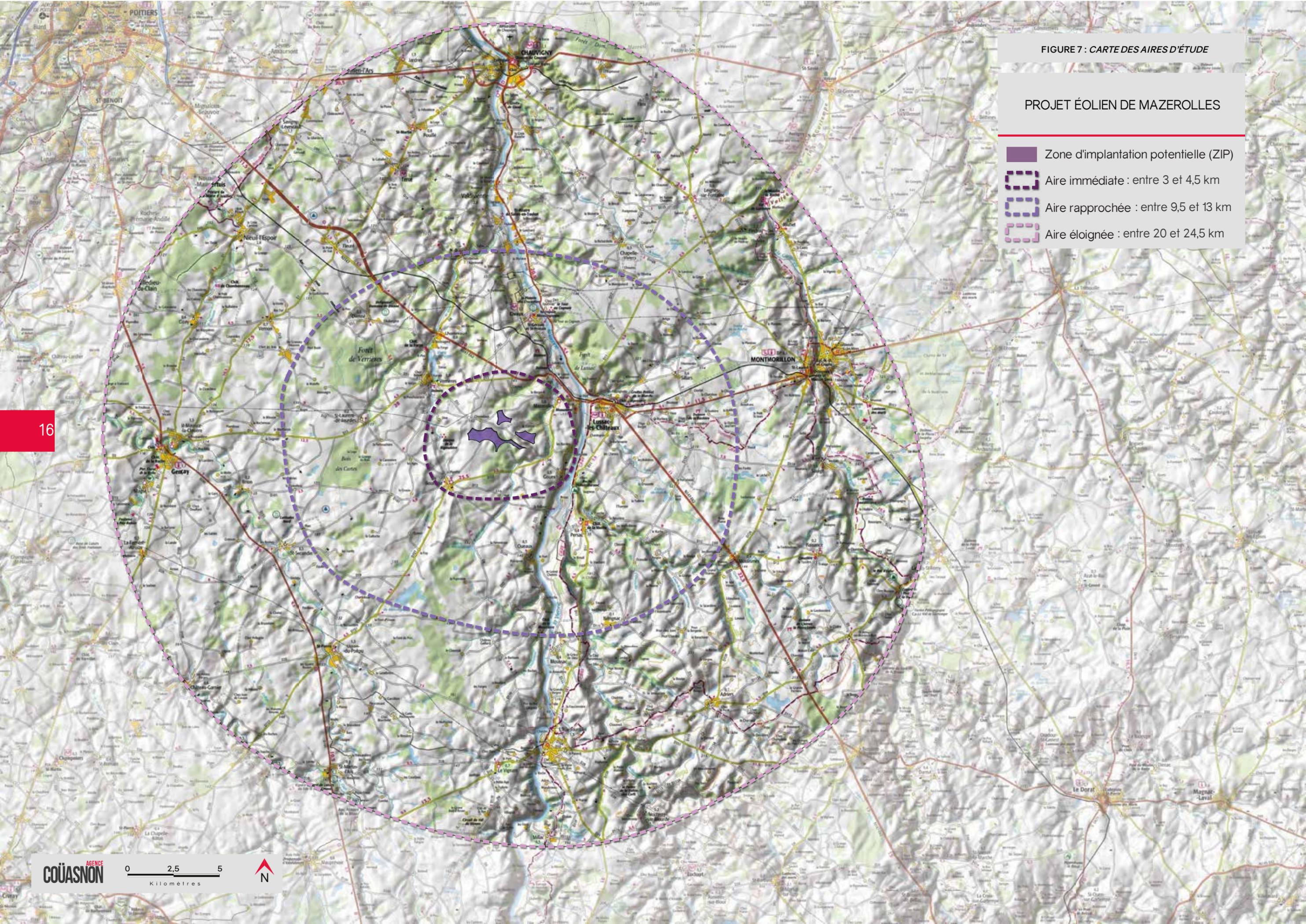
Dans les quatre exemples, l'éolienne est entièrement visible. Toutefois, la carte de ZVI calcule la visibilité verticale des éoliennes, même si celles-ci sont tronquées (dans les trois cas ci-dessous la couleur associée sur la carte de ZVI est la même) :



FIGURE 7 : CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
-  Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
-  Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km



C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



FIGURE 8 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
- Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
- Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km

Altitude

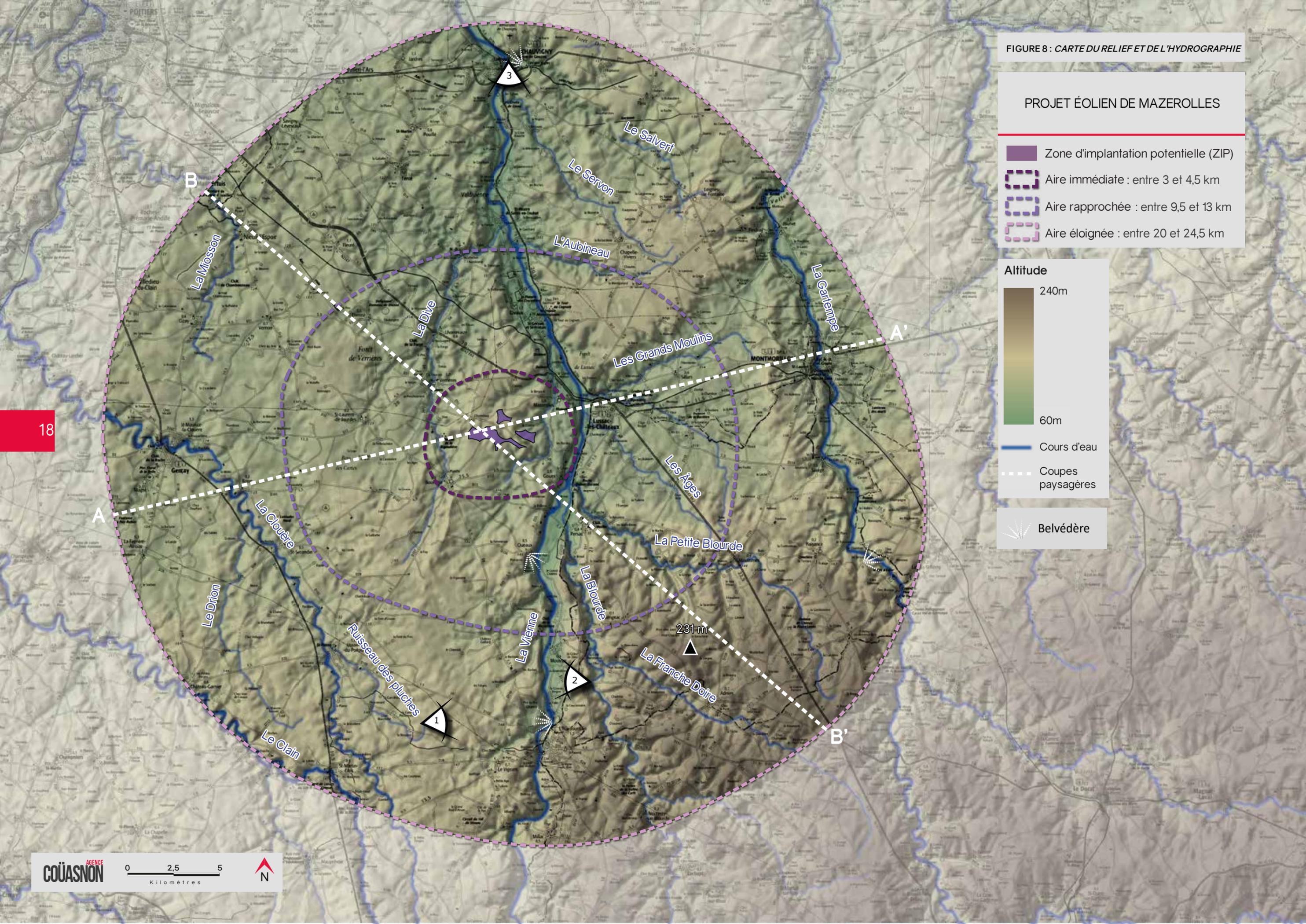
240m

60m

Cours d'eau

Coupes paysagères

Belvédère



1. CONTEXTE PAYSAGER

1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude éloignée du projet éolien de Mazerolles se situe principalement sur un sous-sol dominé par des calcaires, marnes et gypses.

Le paysage s'articule autour de grandes vallées principales : les vallées du Clain, de la Gartempe et de la Vienne. Cette dernière repose sur un socle sableux, qui est d'ailleurs exploité dans les carrières de Mazerolles, à proximité immédiate du site d'implantation.

Le relief est plus élevé au sud-est, sur un plateau ceinturé par des massifs granitiques et constitué d'une nappe argileuse s'étendant jusqu'au nord-est de l'aire d'étude éloignée.

Pour comprendre l'organisation générale du territoire étudié, deux coupes paysagères ont été réalisées (voir pages suivantes). La première, notée A-A', traverse le site d'étude d'ouest en est, traversant la vallée de la Clouère, la vallée de la Vienne, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon et la vallée de la Gartempe. La seconde, notée B-B' permet d'apprécier le profil topographique du sous-sol argileux, et de rendre compte de la transition entre les plaines au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle et le plateau plus élevé au sud-est.

1.2. POINT DE VUE REMARQUABLES

Plusieurs points de vue remarquables se situent au sein de l'aire d'étude (à proximité de Chauvigny, Queaux, Lathus-St-Rémy et l'Isle-Jourdain). Cependant, ces ouvertures panoramiques ne sont pas orientées en direction de la ZIP. Leurs sensibilités vis à vis du projet éolien de Mazerolles sont donc nulles.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 1 : Un parc photovoltaïque est présent aux abords de la carrière du Vigeant

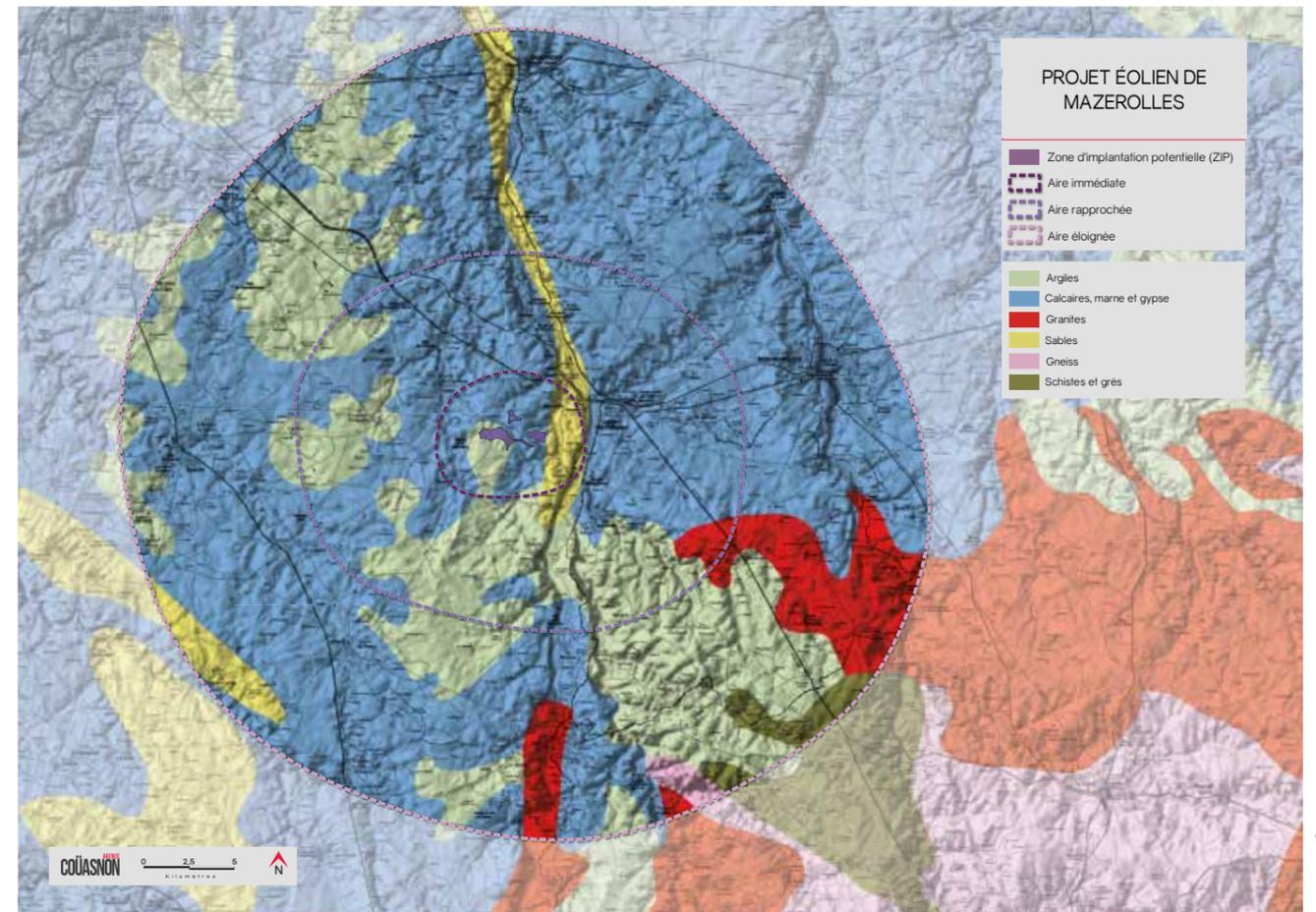


Figure 9 : Localisation du projet sur la carte lithologique simplifiée (source : brgm.fr)



Photo 2 : Vue ouverte et dégagée sur la vallée de la Vienne depuis la D112



Photo 3 : Perception filtrée sur la Vienne depuis la D951 à Chauvigny

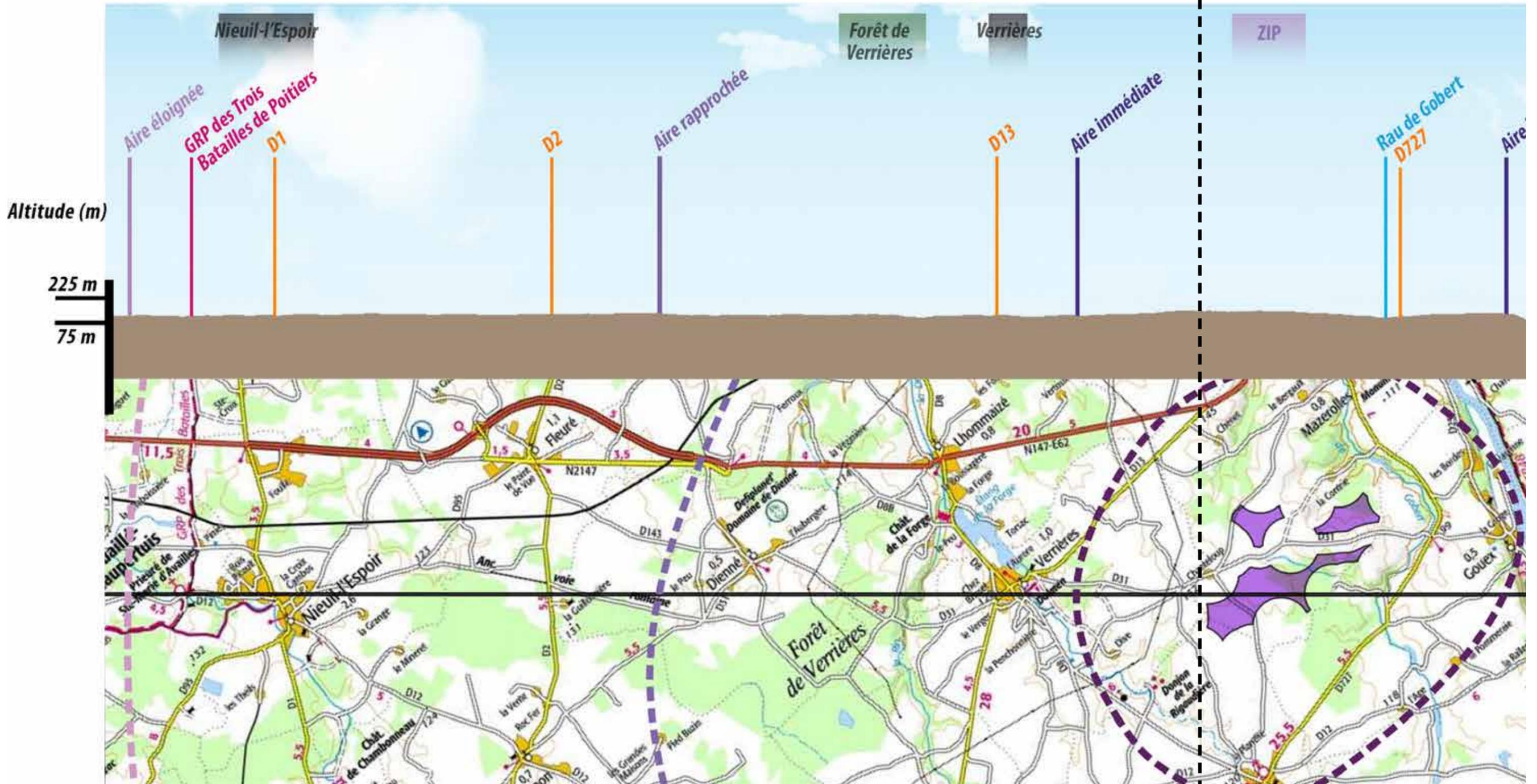
■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

ZONE DE
RECOUPEMENT



■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

ZONE DE
RECOUPEMENT



ZONE DE
RECOUPEMENT

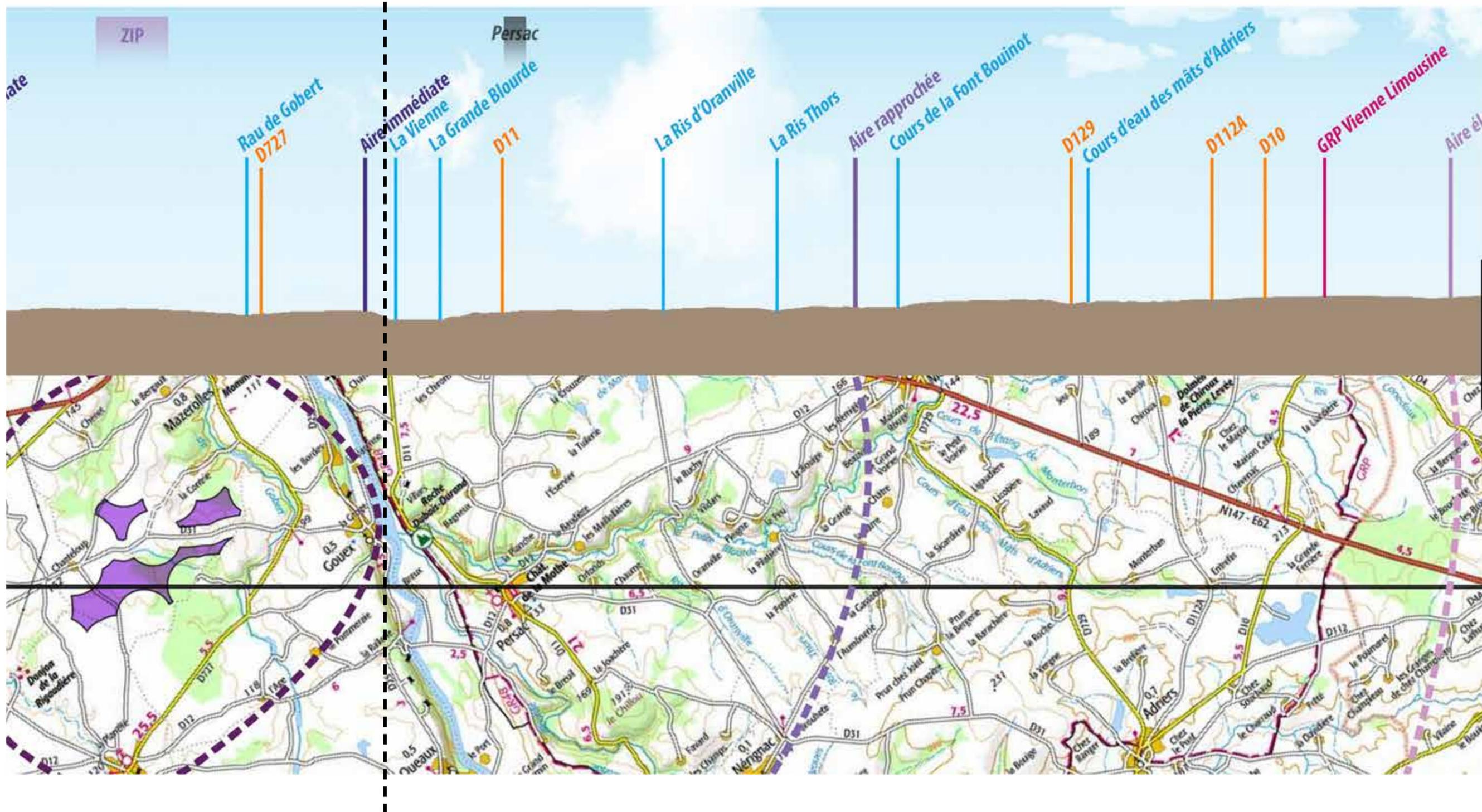
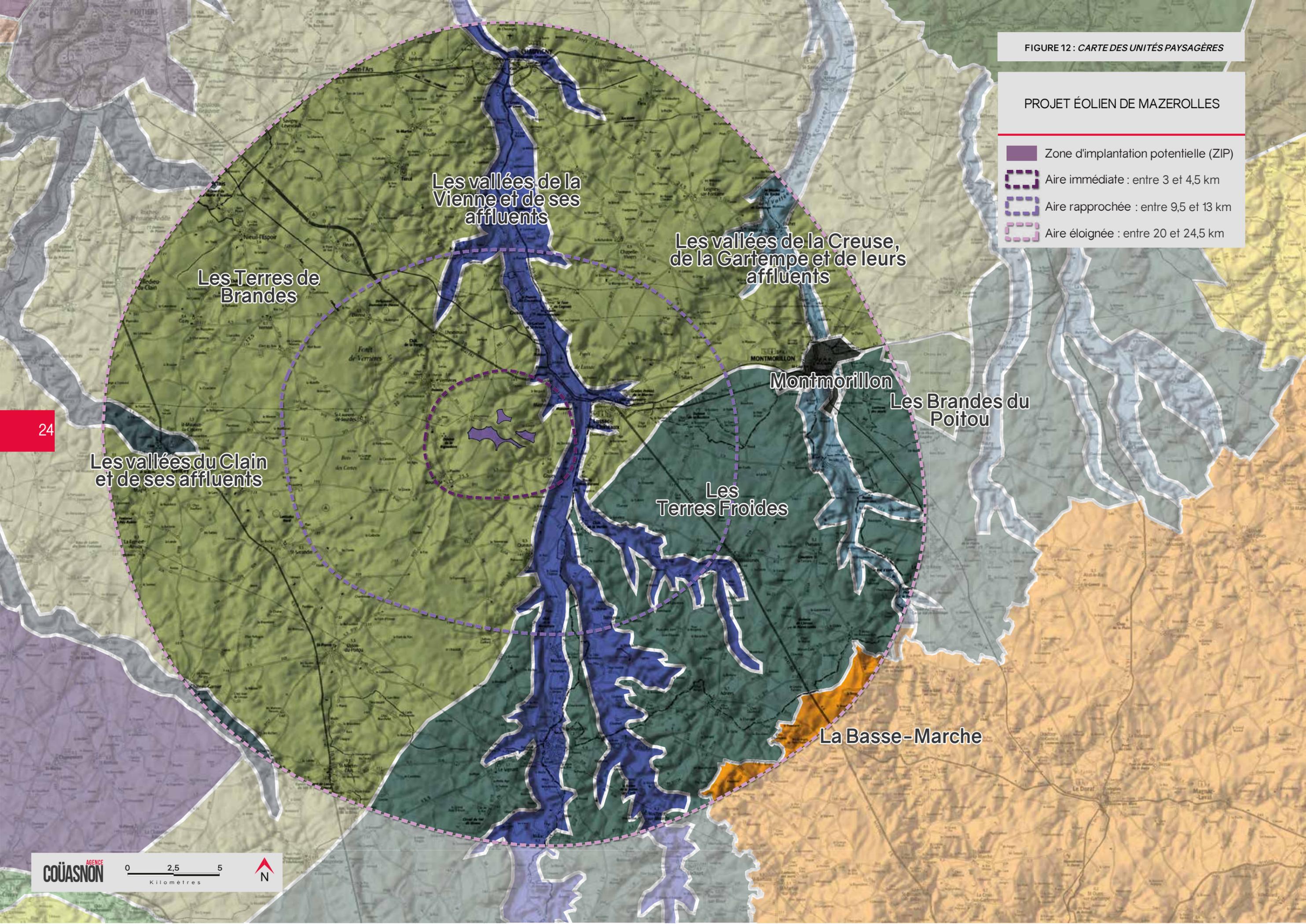


Figure 11 : Coupe paysagère B - B' ; exagération du relief 1:3

FIGURE 12 : CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
- Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
- Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km



1.3. LES GRANDES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'aire d'étude éloignée s'inscrit sur deux départements (la Vienne et la Haute-Vienne) et est partagée en plusieurs unités paysagères, que l'on peut regrouper en entités paysagères selon le découpage ci-dessous :

- > des vallées principales : **les vallées de la Vienne, de la Creuse, de la Gartempe leurs affluents**
- > des plaines vallonnées et/ou boisées : **les Terres de Brandes** dans laquelle se trouve la ZIP
- > des bocages : **les Terres Froides**
- > des villes principales: **Montmorillon**

À noter que les paysages des «vallées du Clain et de ses affluents», des «Brandes du Poitou» ainsi que «La Basse Marche» n'ont pas été pris en compte dans l'analyse des unités paysagères en raison de leurs faibles empreintes, et donc de représentativité, sur le territoire d'étude.

Afin de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, un bloc diagramme a été réalisé pour chacune des unités paysagères. Il est accompagné de photographies prises sur le terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis de l'éolien.

■ LES TERRES DE BRANDES

« Un vaste pays

Bien que correspondant à l'une des entités paysagères les plus vastes de la région (la plus vaste de la Vienne), les terres de brandes demeurent mal connues. Elles concernent pourtant la majeure partie du pays chauvinois, un vaste croissant au sud de Poitiers, les parties nord des pays lussacois et montmorillonnais ainsi qu'une bonne partie du sud du département. De par un déficit de représentations sur le secteur, une certaine pauvreté des horizons, une rareté du bâti (un désert par endroits), la maigreur des motifs végétaux, il ne semble pas - de prime abord - y avoir de caractère paysager marqué.

Une diversité qui perdure

Bien qu'ayant fait l'objet à plusieurs reprises, du XVIIIe s. à nos jours, d'opérations d'aménagement et de valorisation agricoles, ces terres dites pauvres ont su garder une grande diversité. Sur des reliefs globalement peu marqués - excepté au niveau des vallées (cf. planches illustrées correspondantes) - des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée. Dans l'espace régional, les terres de brandes semblent se définir par contraste aux secteurs voisins dont les traits semblent plus immédiatement et plus évidemment saisissables : grandes plaines céréalières (nord-ouest), grands massifs boisés puis vallonnements du tuffeau (nord), bocages (ouest, est), et enfin, horizons charentais de grandes cultures plus ouverts au sud.

Des végétaux et des espaces au caractère emblématique

Avec un bâti simple et dispersé, des mares et des étangs plutôt nombreux, des réseaux d'infrastructures plutôt moins denses qu'ailleurs, la diversité paysagère est exacerbée par le motif végétal qui se décline en bosquets, taillis ou autres forêts d'assez faibles rendements. Si les arbres ébauchent quelques alignements le long des routes, c'est sans jamais atteindre au monumental; pourtant la forme adulte très ramifiée et ramassée des chênes est partout belle. Enfin, de loin en loin, l'ancienne végétation rudérale (ajoncs, genêts, bruyères...) réapparaît à l'occasion d'un délaissé (fossé, bout de haie, friche...) ou des surfaces plus importantes au point de constituer des espaces aux intérêts écologiques, paysagers et historiques majeurs tels que les Brandes du Poitou, le Pinail, etc. Les terres de brandes - associées aux paysages de vallées qui les sillonnent - offrent l'image d'une campagne retirée, authentique, qu'il faut prendre le temps de découvrir.»¹

¹ extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Topographie plane
- Espace ouvert (plaine cultivée)
- Réseau hydraulique important
- Espace ponctué par des bois

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Le paysage présente une alternance de vues ouvertes ou fermées conditionnées par la localisation des bois.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Cette unité offre des vues variées en direction du projet. Bien que la présence de nombreux bois ferme des vues sur le site d'étude, certaines zones se retrouvent plus exposées générant un risque potentiel d'écrasement et/ou de miniaturisation des structures bâties et paysagères. De fait, la sensibilité est qualifiée de faible.



Photo 4 : Parcelles agricoles délimitées par le Bois des Cartes en arrière plan

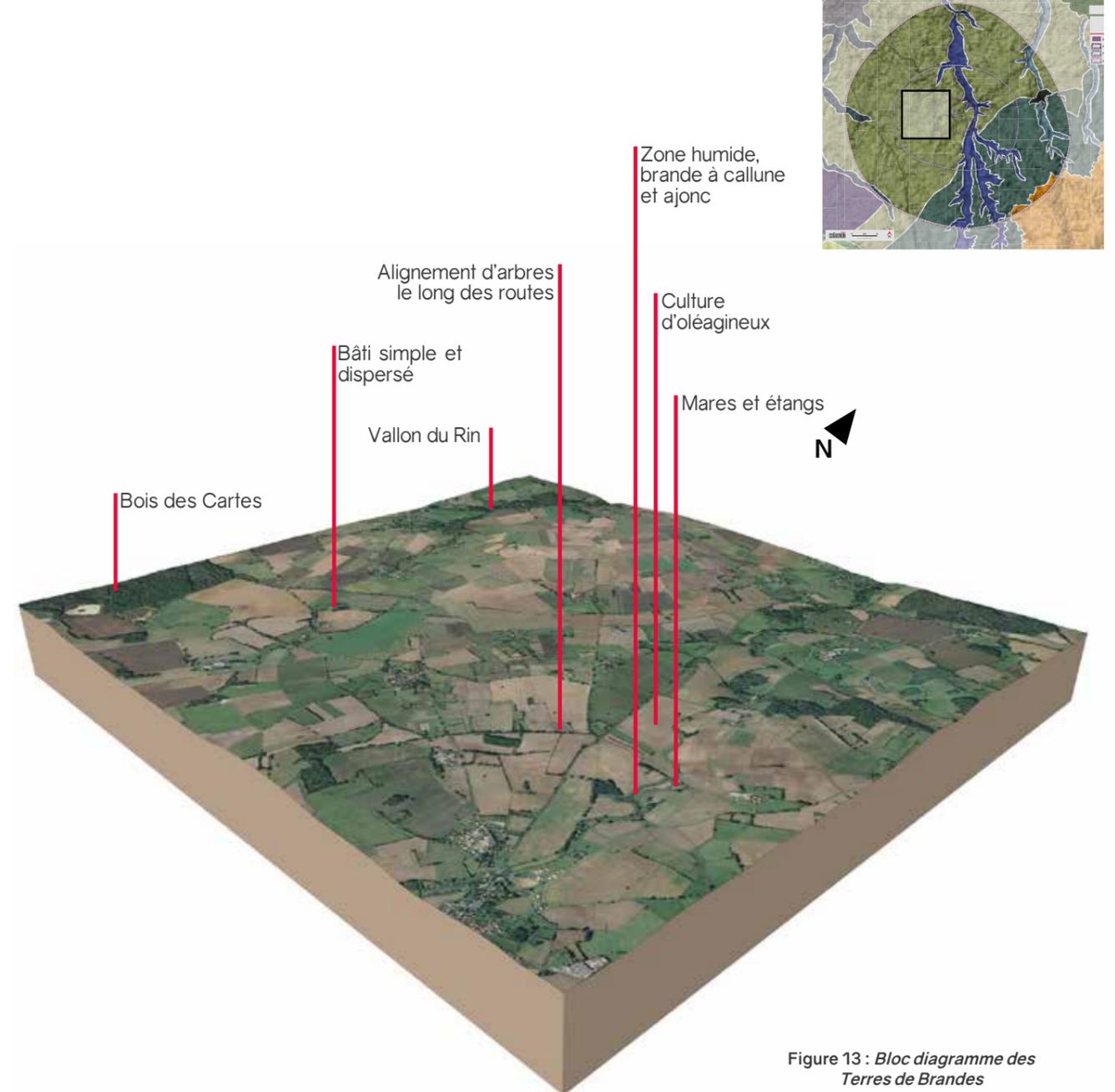


Figure 13 : Bloc diagramme des Terres de Brandes

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 5 : Champ de tournesol au nord de Dienné

■ LES TERRES FROIDES

«Un bocage collinéen, annonçant le pays limousin

De grandes trouées d'herbages sur des terres argilo-granitiques s'appuient sur l'horizon boisé de la vallée du Salleron. La forêt se densifie sur toutes ces vallées secondaires. L'habitat dispersé dans un bocage dense épouse les hauteurs des collines, vallée de la Franche Doire. L'étagement des prairies des haies et des bois donne le relief à ce bocage. Des parcelles qui se succèdent entourées d'un réseau discontinu de haies arborées (chêne). Au premier plan, le jonc envahi la prairie gorgée d'eau. La mare ou l'étang constitue un motif paysager très fréquent sur ces sols imperméables.

Le granit des hautes terres

Les villages du bocage sont souvent organisés autour de leur église, point haut et central du bourg et établis dans le creux d'un vallon naissant (source), Adriers. Petits châteaux avec fermes, isolés sur les hauteurs de la vallée de la Benaize. L'austérité du granit de la petite église romane contraste avec les enduits colorés des maisons de ce foirail, Saint-Léomer. Murs de moellons de granit et toits recouverts de trois types de couverture : tuile romane, tuile plate et tuile mécanique montrent l'évolution des matériaux pour la construction dans ce pays, Bourg-Archambault.

Des paysages à la fois rudes et intimes, scènes de proximité

Les joncs des prairies humides jouent avec la lumière rasante du crépuscule. Scène paisible de vaches limousines paissant les prairies gorgées d'eau où sourde un ruisseau. Par leur silhouette, de nombreux chênes complètent ces scènes de paysages toutes en rondeurs. Les routes ombragées offrent des fenêtres sur le paysage et invitent à la promenade, départementale 112 vers Plaisance. On croise beaucoup de signes insolites qui subsistent au fil des siècles, tels que des dolmens, des croix ou cette lanterne des morts à Moussac, aux abords de Montmorillon, attestent de la présence historique de l'homme.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Nombreux vallons
- Relief collinéen
- Bocages

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont fréquemment fermées par la présence de bois et l'abondance des haies bocagères, mais peuvent s'ouvrir localement, à la faveur des mouvements du relief.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Dans ce paysage de bocage, les projets éoliens sont régulièrement masqués par la végétation. Toutefois, les variations du relief plus importante dans cette zone laissent apparaître des points de vue dégagés à travers les divers vallons de l'aire d'étude, ce qui peut augmenter ponctuellement leur prégnance visuelle. La sensibilité peut donc être qualifiée de faible.



Photo 6 : Depuis la D727, vue sur des parcelles cultivées à l'ouest des carrières de Sillars



Photo 7 : Vue sur des prairies délimitées par des haies bocagères à l'est de Lussac-les-Châteaux

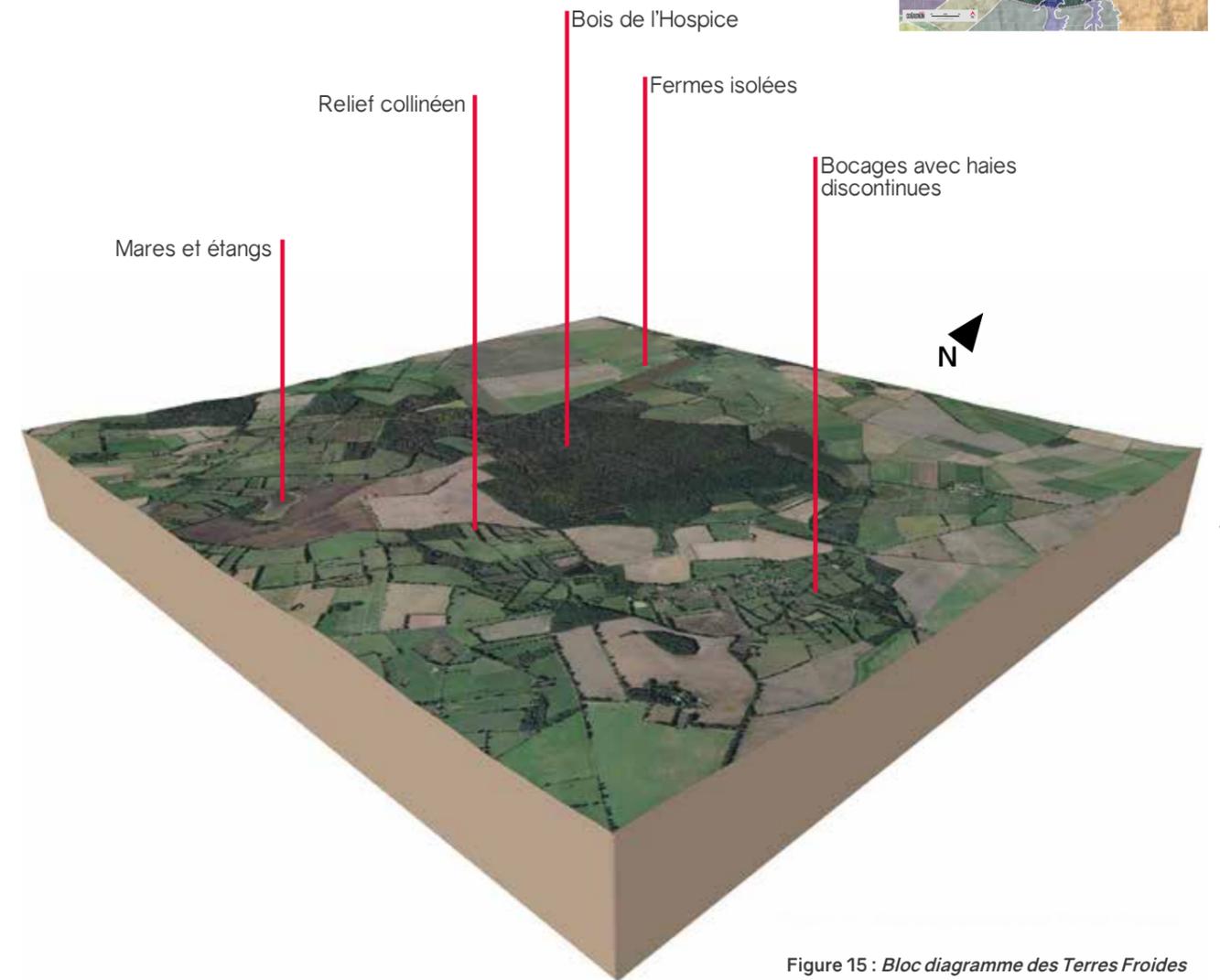


Figure 15 : Bloc diagramme des Terres Froides

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ LA VALLÉE DE LA VIENNE

«Du rebord de plateau au lit de la rivière

Au contact des plateaux céréaliers des terres de brande, la route s'enfoncé dans les coteaux boisés de la Vienne ; le Breuil, vers Bonnes. De part et d'autre, des carrés de vigne marquent le rebord de plateau. Dans les parties les plus évasées de la Vienne, de grandes lanières de cultures (oléagineux, céréales, maraîchers) sont séparées par intermittence, par des blocs de peupliers, Bellefonds. Là où la Vienne se resserre, apparaissent de petites parcelles bocagères entre haies et bois, Mazerolles. Un aspect sauvage : les herbages de zones humides aux abords de la rivière et des prés transformés en peupleraies sont autant de marques de la déprise agricole.

Une vallée densément habitée

Trois formes principales d'urbanisation jalonnent le paysage de la Vienne : les «village-rue», comme à Saint-Germaine-Confolens, traversé par une artère principale. Entre le village et la rivière s'étalent les jardins. L'urbanisation dynamique de flanc de coteaux, à Vouneuil-sur-Vienne, atténuent la césure entre villages de rebord de plateau et tissus bâtis de fond de vallée. Enfin, les fermes et hameaux sont isolés sur le cours même de la rivière, d'implantation souvent très ancienne, le Grand Félin, XIe siècle, vers Bonnes. Au contact des terres de brandes et de la Vienne, une architecture de granit et d'ardoise apparaissent, maison de bourg, la Chapelle Moulière.

L'histoire et l'activité humaine

L'histoire et l'activité humaine ont façonné la vallée de la Vienne. Le château de Touffou, XIe-XVIe siècle, isolé, surplombe le lit du fleuve, aux abords de Bonnes. Deux repères dans le paysage, la nécropole mérovingienne de Civeaux dominée par les cheminées de la centrale nucléaire. A la production d'énergie nucléaire, des marques indélébiles transforment aussi les fonds de vallée : les carrières de sable et de gravier en activité à Mazerolles et les étangs artificiels d'anciennes gravières à Bellefonds, bordés de peupliers qui jouxtent la rivière. D'autres ambiances et chemins pédestres pour marcher le long de la Vienne.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Des versants au relief localement marqué et souvent recouverts par la végétation
- Une forte concentration de l'habitat, fréquemment en fond de vallée, dans la plaine alluviale
- Une activité industrielle avec la centrale nucléaire de Civaux

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. La végétation abondante sur les coteaux ferme une partie des vues, notamment depuis les axes importants sur les rebords de plateaux. Néanmoins, la largeur conséquente de la vallée, en particulier entre Civaux et Lussac-les-Châteaux offre une vue dégagée sur les plateaux adjacents.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Au vue de la proximité de la vallée par rapport au site d'implantation potentiel, il y a un risque de modification de la perception du dénivelé du relief. De plus, certains secteurs comme la ville de Chauvigny bénéficient d'un patrimoine important et d'une forte reconnaissance sociale. La sensibilité est donc modérée.



Photo 8 : Plaine alluviale depuis la sortie du village de Loubressac



Photo 9 : Centrale nucléaire de Civaux visible depuis le fond de la vallée de la Vienne

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

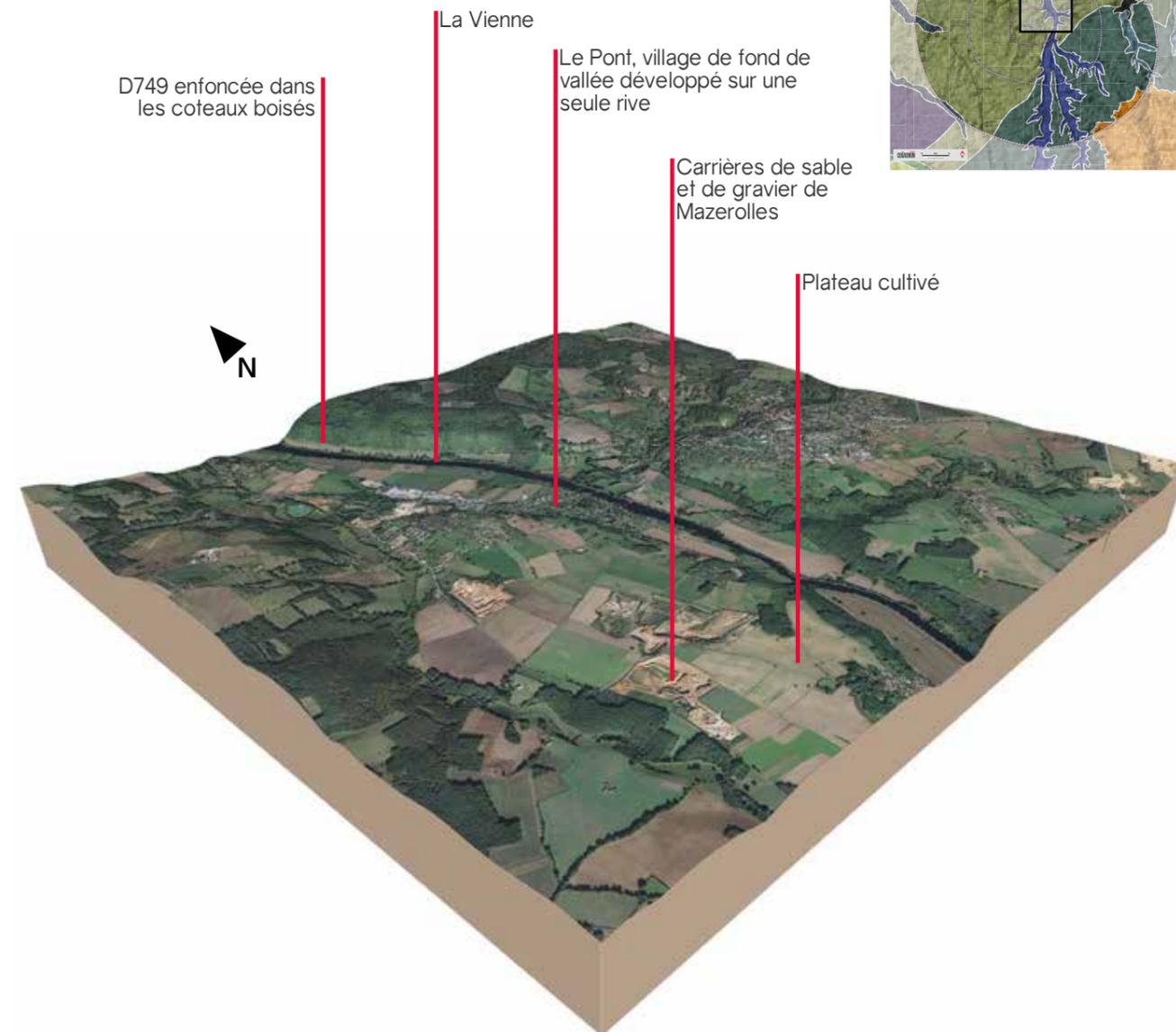
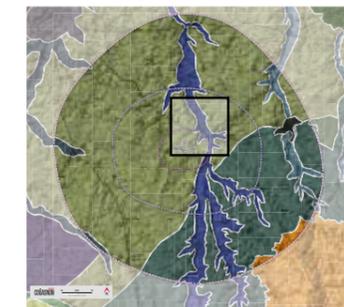


Figure 16 : Bloc diagramme de la Vallée de la Vienne



■ LES VALLÉES DE LA CREUSE, DE LA GARTEMPE ET DE LEURS AFFLUENTS

«L'arbre est présent partout...

La vallée est une vive incision dans la rectitude des grands plateaux bocagers vallonnés : coupure densément boisée et difficile d'accès. Les horizons sont toujours occupés, écrans successifs du bocage qui forme de loin une forêt, encadrant des pâturages. A l'approche des terres froides, la vache limousine côtoie l'élevage de mouton. Vers la vallée de la Franche d'Oire, le maillage de haies taillées basses se greffent sur les réseaux de petites routes linéaires des plateaux. Le parcellaire est régulier et géométrique. En fond de vallée, les prés de berge sont découpés régulièrement en petites parcelles ponctuées de chênes isolés ou pris dans la haie, la Gartempe.

Une architecture riche et variée

Le «village-rue» de rebord de plateau à Lathus-Saint-Rémy, situé à une source et à la croisée d'anciennes voies. Le village plonge vers la Gartempe. Clocher de granit, façade villageoise rigoureuse. Un habitat plus resserré en vallée, aux maisons médiévales enchevêtrées, à toits pentus. Villages souvent plus pittoresques que sur les plateaux, Angles-Sur-Anglin : assis sur son rocher. Le développement pavillonnaire habille progressivement les vallées, côtoyant ici un habitat troglodyte souvent issu d'anciens fronts de carrière de calcaire coiffant les granits de fond de vallée. L'architecture traditionnelle à la Roche-Posay : pierre de taille en chaînage d'angle, crépis de sable ; bichromie des riches maisons renaissance (calcaire et grès) qui répond «aux boulins» des pigeonniers ; toitures très pentues avec tablier de rive et larges cheminées de briques.

Des vallées sauvages

D'étroits fonds plats encaissés, où rares sont les chemins qui pénètrent. La ripisylve se mélange à la forêt sur coteaux, des prés de berge en cours d'abandon accentuent l'aspect sauvage de ces grandes rivières, l'Anglin à Angles. Des moulins à papier, des brasseries ou minoteries dans les vallées, qui regroupaient la plupart des activités industrielles liées à l'eau. Les falaises vers Douce : un motif caractéristique qui relie les vallées aux plateaux. Les Portes de l'Enfer à Lathus : chaos de granit dans la rivière devenue presque torrent, motif marquant de l'aspect sauvage "montagnard" de ces paysages des premiers contreforts du Limousin.»¹

¹ extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Bocage
- Anciennes industries liées à la présence de l'eau (moulin à papier, minoterie...)

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont majoritairement fermées depuis la vallée. Les boisements sur les versants limitent les vues ouvertes sur le site d'étude.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

En dépit du surplomb qu'offre les rebords de plateau, la densité de la végétation limite l'apparition de belvédère en direction de la zone d'implantation potentielle du projet. De plus, ces vallées se situant dans l'aire d'étude éloignée, leur sensibilité apparaît comme nulle.



Photo 10 : Versant boisé de la vallée de La Gartempe se dessinant en arrière plan

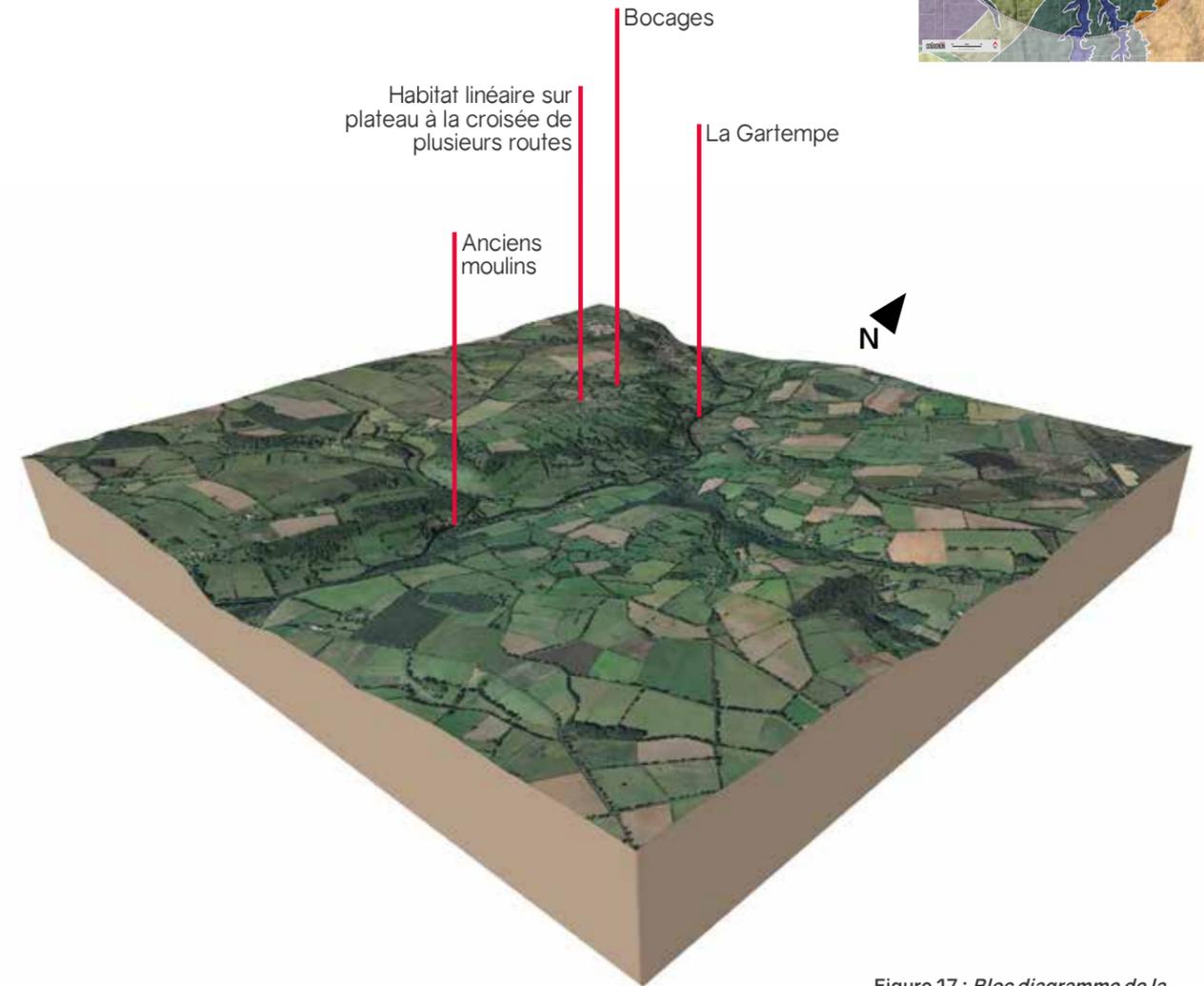


Figure 17 : Bloc diagramme de la Vallée de La Gartempe

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 11 : La Gartempe

■ MONTMORILLON

«Les voies d'accès à la ville de Montmorillon s'inscrivent dans les deux grands paysages des Terres de Brandes et des Terres Froides. Mais c'est la vallée de la Gartempe à laquelle est associée légitimement à la ville de Montmorillon.

Née, sans hasard, au sommet de l'escarpement dominant la ville et le passage sur la rivière, la ville a grandi sur ses rives, en faisant face régulièrement aux débordements de la Gartempe. L'évolution de la ville a produit plusieurs scènes pittoresques, grâce à La Gartempe. La rivière reste un élément incontournable de l'identité et du cadre de vie de la ville, même si aujourd'hui les limites urbaines ont dépassées les limites des crêtes de la vallée.

L'urbanisation sans composition spatiale (mitage, dissémination linéaire d'éléments bâtis auprès des infrastructures...) constitue l'une des évolutions les plus dommageables pour la qualité de la plupart des paysages de vallées.»¹

1 extrait du rapport de présentation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la commune de Montmorillon

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Dominante bâtie
- Étalement de la ville sur les deux versants de la Gartempe et sur ses plateaux adjacents
- Vallons, relief collinéen

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues depuis la ville sont totalement fermées par la trame bâtie, végétale ainsi que par le relief.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Malgré le fait que la ville de Montmorillon possède un patrimoine riche ainsi qu'une reconnaissance sociale importante pour la région, les vues vers le site d'implantation potentiel sont totalement fermées (par la trame bâtie). Par conséquent, le sensibilité est nulle.



Photo 12 : La Gartempe traverse la ville

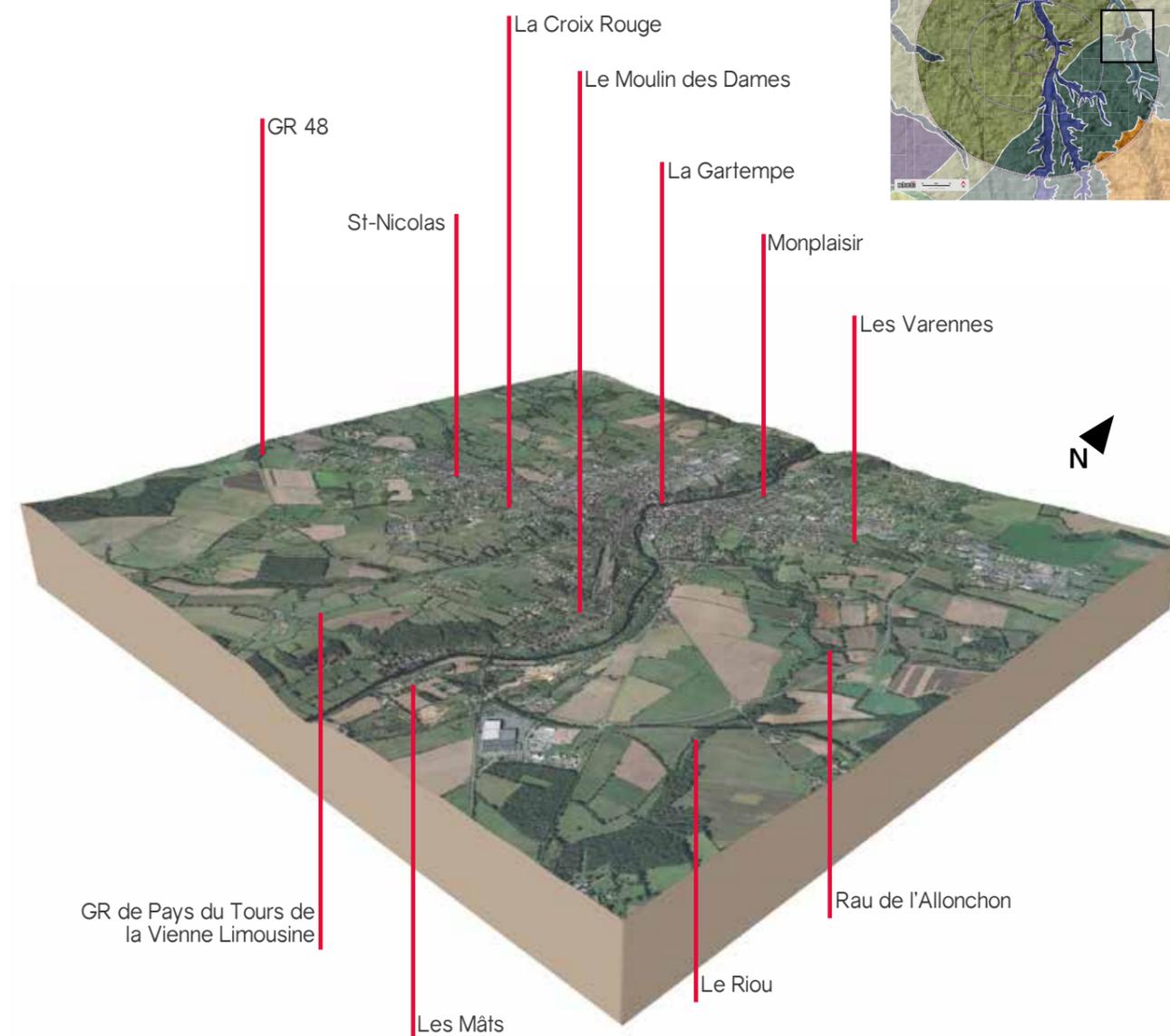


Figure 18 : Bloc diagramme de Montmorillon

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 13 : La ville contient un nombre important de monuments historiques, un SPR et un site classé

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude éloignée présente une topographie marquée par des vallées dans lesquelles serpentent la Vienne au centre, la Gartempe à l'est et la Clouère à l'est. Leurs affluents creusent également des vallons qui ponctuent le paysage de nombreuses ondulations. Le territoire étudié est également caractérisé par des plateaux, occupés majoritairement par des cultures sur lesquels se dressent également des boisements qui créent une alternance de vues ouvertes et fermées en direction de la ZIP.

Des photomontages sont à prévoir pour juger de l'impact réel du projet et notamment du rapport d'échelle entre le paysage et les éoliennes depuis :

- les points hauts localisés sur les versants des vallées et les plateaux,
- la plaine alluviale de la vallée de Vienne,
- les ouvertures depuis les cultures sur les Terres de Brandes

Typologie de paysage	Sensibilité vis-à-vis du projet éolien
Les Terres de Brandes	FAIBLE
Les Terres Froides	FAIBLE
La Vallée de la Vienne	MODÉRÉE
La Vallée de la Gartempe	NULLE
Montmorillon	NULLE

Figure 19 : Synthèse de la sensibilité des entités paysagères vis-à-vis du projet éolien



Vallée de la Vienne depuis les parcelles agricoles au nord de Chauvigny (© Couasnon)

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (SRE)

Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien. Le SRE de l'ancienne région du Poitou-Charente a été annulé, par la cour administrative d'appel de Bordeaux, le 08 avril 2017. Cette décision ne s'appuie pas sur des éléments liés au paysage et, dans l'attente d'un nouveau document validé, nous utiliserons la version de septembre 2012.

Le site d'implantation se déploie sur une zone définie comme favorable au développement de l'énergie éolienne.

Plus précisément, le site d'implantation est localisé dans les Terres de Brandes, zone avec le plus fort développement éolien (425 MW) de l'ancienne région Poitou Charente. Le secteur couvre un vaste territoire de plaines vallonnées ou boisées qui se prolonge au sud dans les Terres Froides qui s'étendent jusqu'au nord du département de la Charente.

Le site d'étude éloignée de Mazerolles se situe à proximité directe d'une vallée principale, celle de la Vienne, ce qui inscrit l'aire d'étude en zone de vigilance. De plus, l'aire d'implantation potentielle recoupe à la fois une zone de sensibilité à l'éolien (sur laquelle se situerait en partie le site) ainsi que des espaces culturels et paysagers emblématiques.

Cependant, ces zonages concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de ces cartes pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.

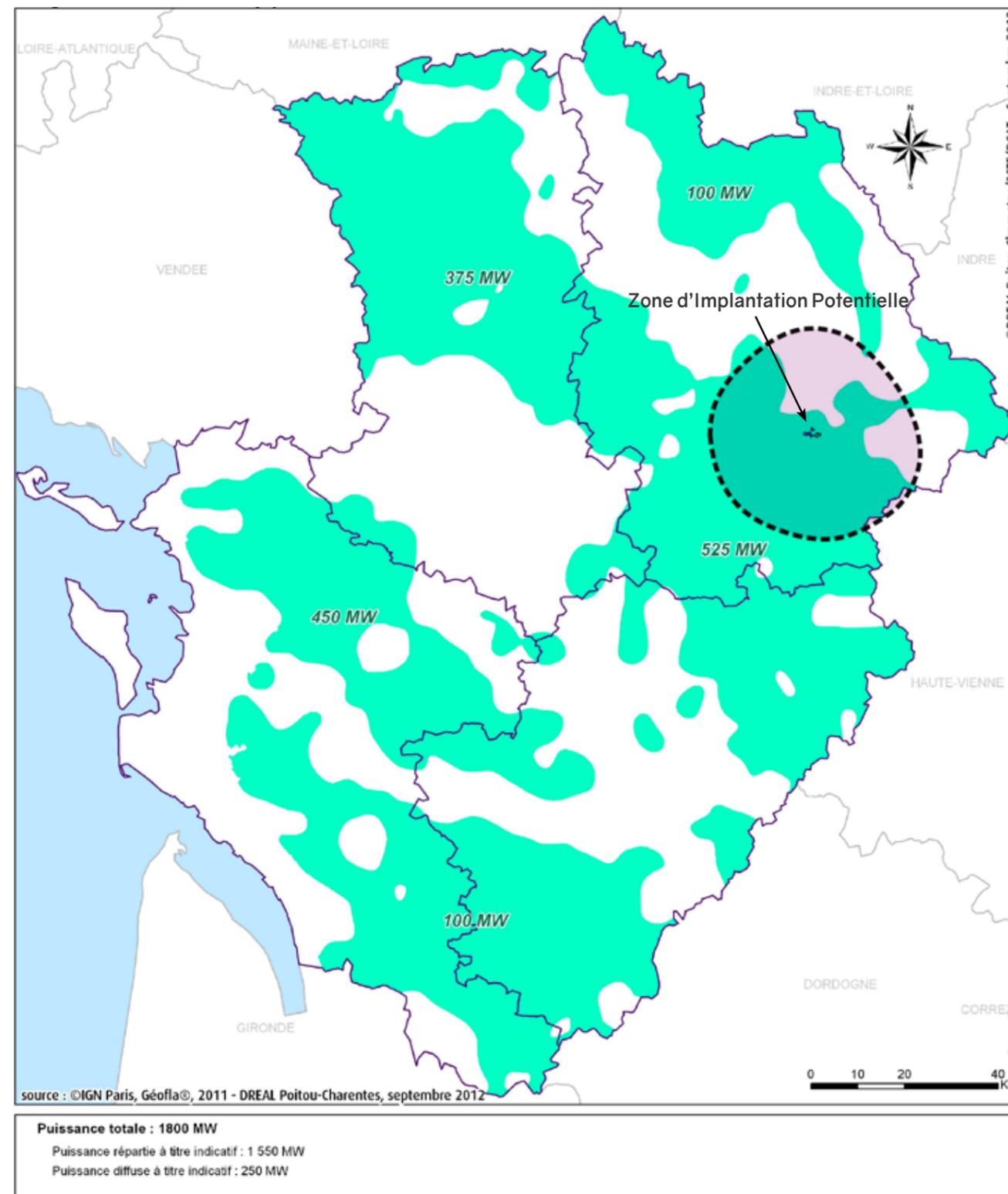
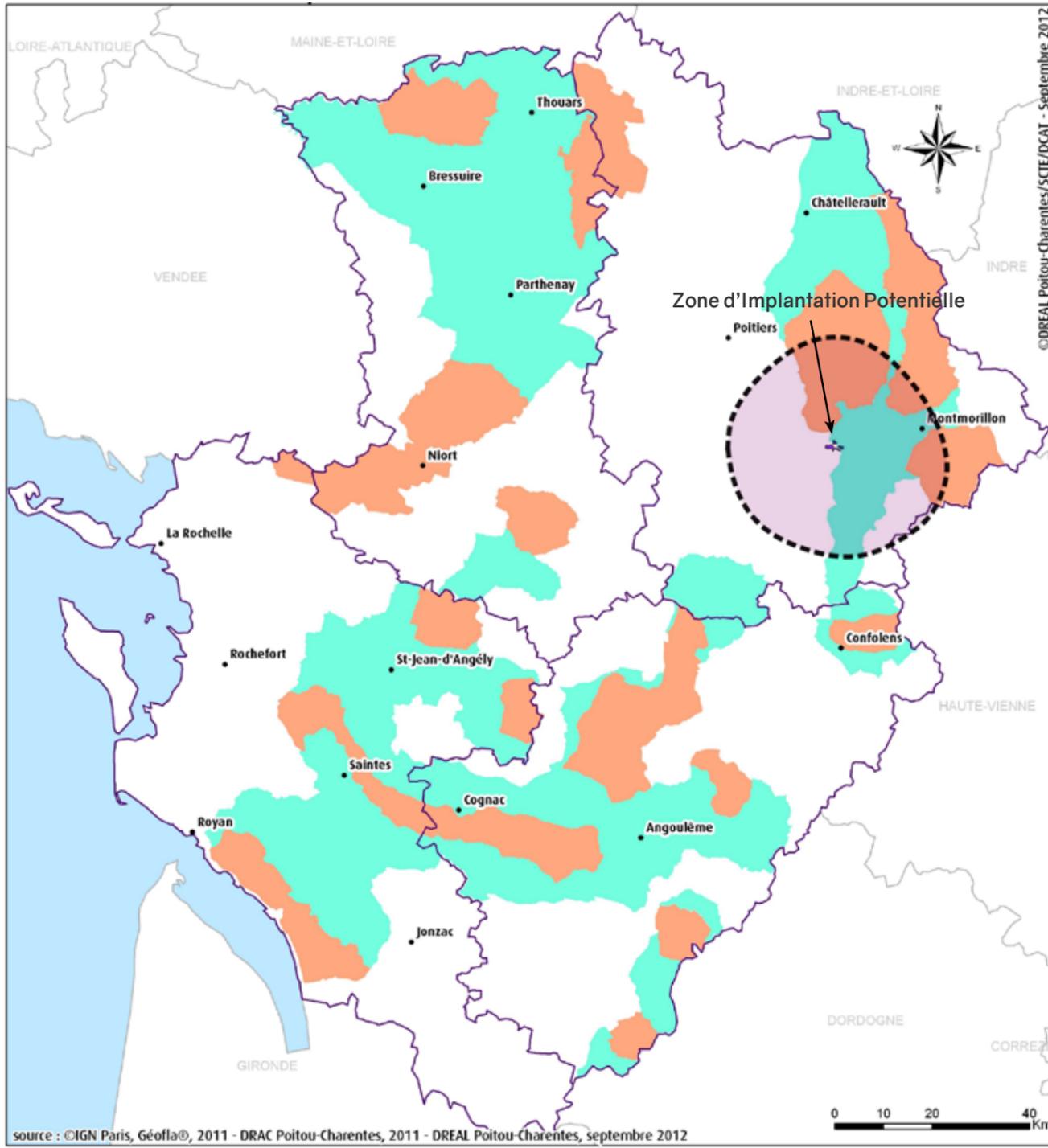
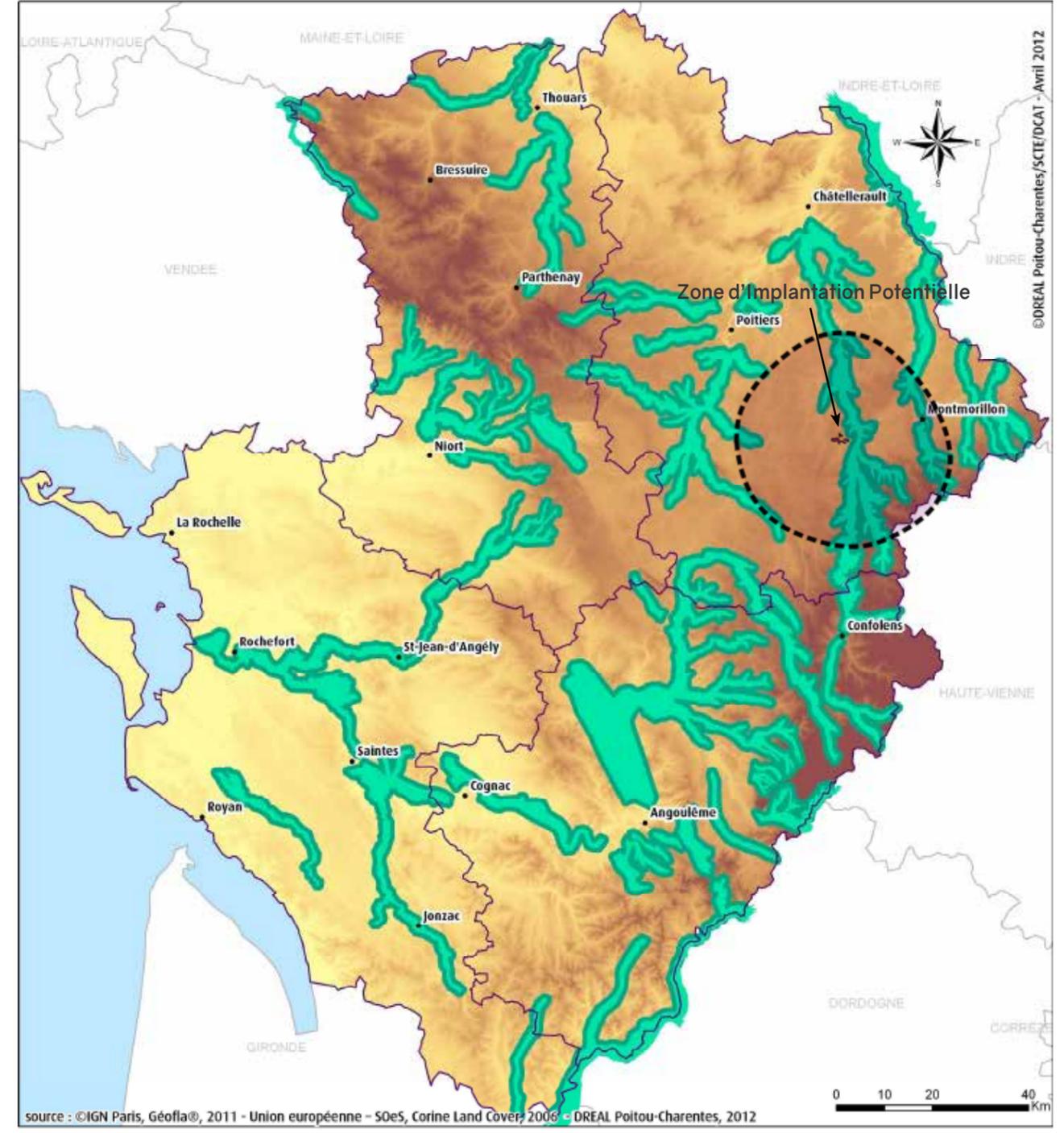


Figure 20 : Localisation du site d'implantation potentiel sur la carte des «objectifs de développement de l'éolien» issue du SRE Poitou-Charente



- Espaces culturels et paysagers emblématiques
- Zones de sensibilité à l'éolien

Figure 21 : Localisation du site d'implantation potentiel sur la carte des «territoires emblématiques» issue du SRE Poitou-Charente



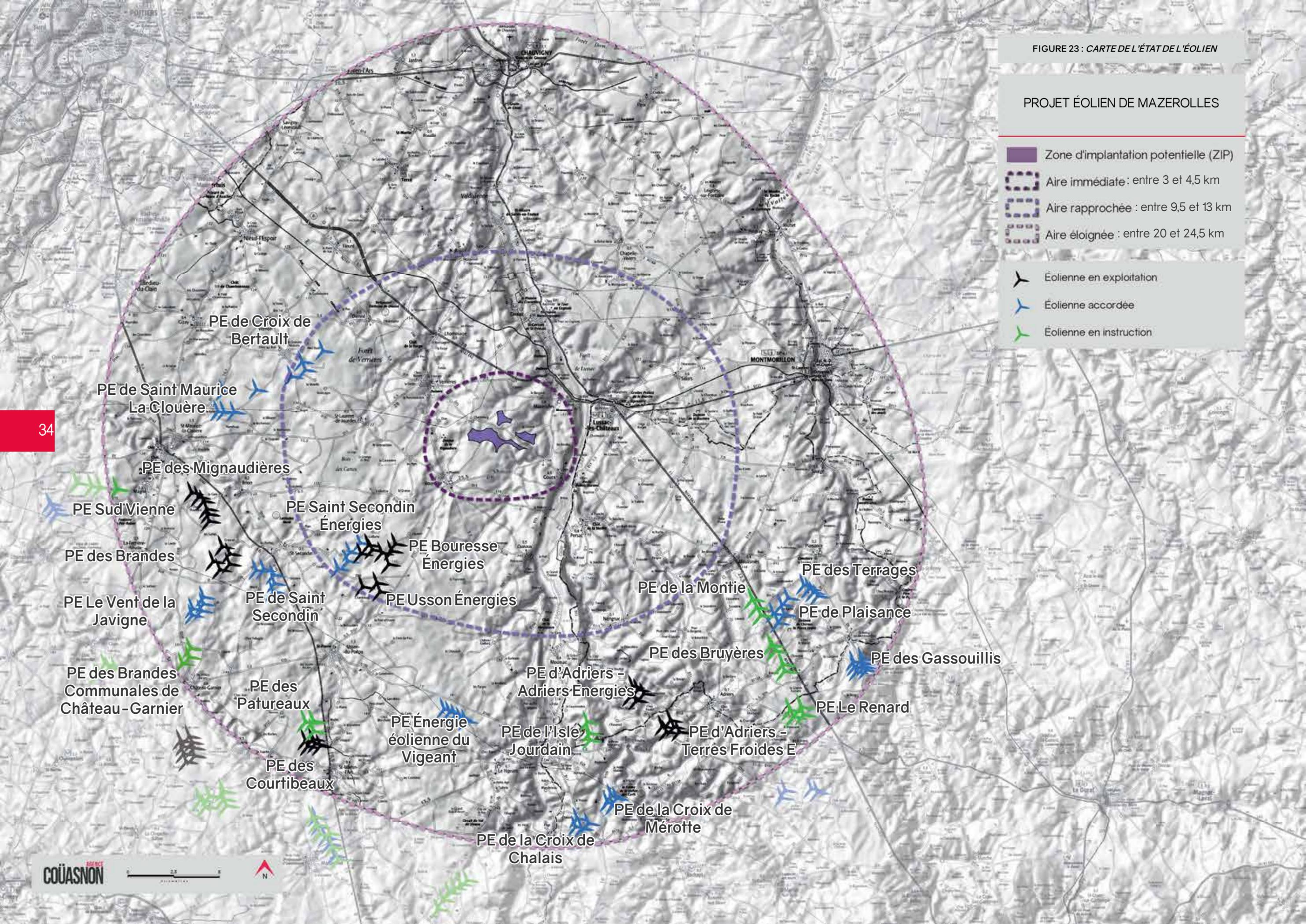
- | | | |
|--------|--|--|
| Relief | 359 | Principales vallées |
| | 238 | Zones de vigilance |
| | 116 | |
| | -5 | |

Figure 22 : Localisation du site d'implantation potentiel sur la carte des «principales vallées» issue du SRE Poitou-Charente

FIGURE 23 : CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
- Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
- Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km
- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction



2.2. RECOMMANDATIONS D'ORDRE PAYSAGER

En complément du recensement des enjeux (dont sont issues les cartes précédentes), le SRE émet plusieurs recommandations vis-à-vis des stratégies d'implantation des projets éoliens et identifie plusieurs recommandations d'ordre paysager, à savoir :

- maintenir les rapports d'échelle ;
- ménager des espaces de «respiration paysagère» et des espaces de transition entre les différents parcs éoliens afin d'éviter une saturation des paysages ou la dégradation des paysages à forte valeur affective ;
- éviter les rapports de covisibilité défavorable vis-à-vis des paysages remarquables, de monuments et / ou de villages ;
- garantir la lisibilité topographique du territoire ;
- composer le futur projet éolien avec les lignes de forces du paysage naturelles ou humaines ;
- limiter le mitage des parcs éoliens pour éviter la banalisation du territoire ;
- protéger les perspectives historiques et emblématiques depuis les axes routiers afin de limiter les points d'appels et les perturbations visuelles ;
- préserver la qualité paysagère des panoramas.

Ces éléments seront étudiés dans les chapitres dédiés à l'habitat ou au patrimoine bâti, culturel et paysager.



Photo 14 : Parc éolien des Terres Froides depuis les abords de la D729

2.3. LES PARCS ÉOLIENS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE - EFFETS CUMULÉS

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et intervisibilités des parcs dans le paysage.

L'aire d'étude éloignée compte aujourd'hui 7 parcs construits, 11 accordés et 5 en instruction. Globalement, ils se concentrent sur un secteur au sud de la zone potentielle d'implantation. Dans la partie nord, un espace de respiration est conservé : il se situe en dehors de la zone favorable au développement de l'énergie éolienne et des parcs comme celui du MSE Le Vieux Moulin ont été refusés. Les implantations et les orientations retenues pour ces parcs sont variées : en bouquet, en ligne simple ou double. Le schéma d'implantation préférentiel qui se dégage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée semble être le bouquet.

Néanmoins, au vu du contexte éolien local, une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le présent projet et les parcs les plus proches, situés à moins de 10 km du site d'étude (Bouresse Énergies, PE Usson Énergies ainsi que Saint Secondin Énergies et Croix de Bertault si leurs constructions venaient à être autorisées dans le futur). Il faudra être également vigilant avec les parcs éoliens d'Adriers Energies et de Tageau (en cours d'instruction) qui de part leur localisation sur le plateau, pourraient entretenir des relations d'intervisibilité avec le projet de Mazerolles.

De plus, le projet s'inscrit sur un point haut de la plaine à proximité directe de la vallée de la Vienne, de Lussac-Les-Châteaux et d'axes importants comme la N147-E62. Ces éléments structurants pourront être des marqueurs dans le choix de l'implantation et des machines du futur parc éolien.

Ainsi le projet éolien de Mazerolles devra, dans le choix des éoliennes et sa construction géométrique, créer un ensemble paysager cohérent.

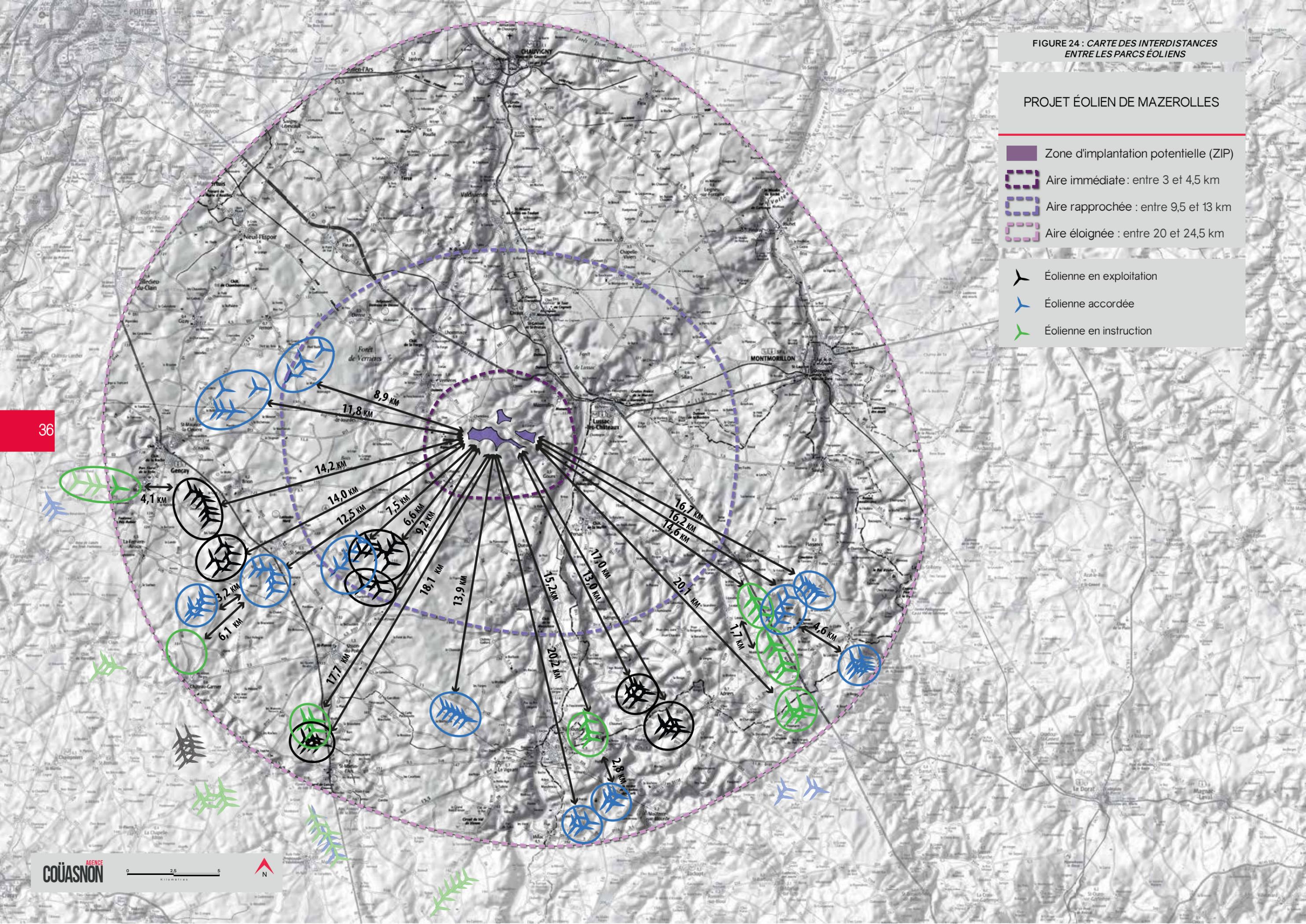


Photo 15 : Parc éolien Saint Secondin Énergies depuis la D727

FIGURE 24 : CARTE DES INTERDISTANCES ENTRE LES PARCS ÉOLIENS

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
- Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
- Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km
- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction



2.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN

Au vu de l'envergure des bassins visuels des projets éoliens, l'analyse s'est portée sur les trois aires d'étude simultanément puisque l'appréciation de la capacité d'accueil d'un territoire ne peut se faire qu'à grande échelle.

Le site d'étude se situe en zone favorable au développement éolien dans le SRE Poitou-Charente, le secteur au plus fort potentiel de développement éolien. Cependant, l'aire d'étude éloignée recoupe à la fois des sites paysagers et culturels emblématiques ainsi que des zones de sensibilité à l'éolien.

L'orientation référentielle qui se dégage des implantations des parcs existants, ou en projet, est en bouquet. Pour le projet éolien de Mazerolles, les structures paysagères et les infrastructures routières seront aussi des pistes à suivre lors du travail de réflexion sur ce projet.

Par ailleurs, bien que le paysage semble, à cette échelle, en capacité d'accueillir un nouveau projet, une vigilance particulière devra être portée sur le maintien des espaces de respiration et sur les éventuels effets de saturation du motif éolien sur ce territoire.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III-Impacts paysagers.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 16 : Parc éolien d'Adriers, vu depuis la D10

FIGURE 25 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
-  Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
-  Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km

-  Monument Historique délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection rayon de 500 m - édifice inscrit
-  rayon de 500 m - édifice classé

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  10 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m
Réalisation : Windpro 3.2

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

3.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

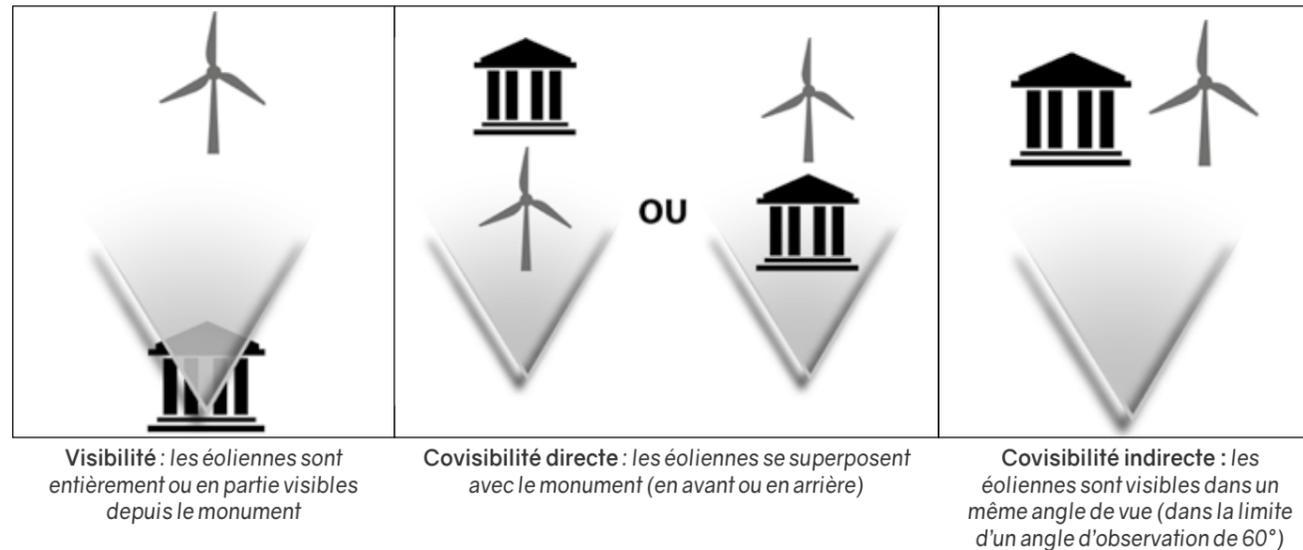


Figure 26 : Schématisation des principes de visibilité - covoisibilité directe - covoisibilité indirecte (© Couasnon)

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

Le détail des monuments pressentis sensibles et présents dans l'aire d'étude très éloignée est donné ci-contre dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP
- > le cadre paysager de chaque édifice
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse dudit est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITE PRESENTIE DE LA ZIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
26	Vienne	Saint-Martin-l'Ars	Dolmens dénommés Villaigue A et Villaigue B	Inscrit	18,1	Au sud du hameau de Bars	En ZVI	Vue fermée par le relief et les boisements
27	Vienne	Usson-du-Poitou	Château de La Guéronnière	Inscrit	15,1	Au sud du village de Usson-du-Poitou	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
28	Vienne	Usson-du-Poitou	Eglise	Classé	14,0	Dans le village de Usson-du-Poitou	Partiellement en ZVI	Vue fermée par le relief
29	Vienne	La Ferrière-Airoux	Eglise Saint-Hilaire	Partiellement Inscrit	19,2	Dans le village de La Ferrière-Airoux	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
30	Vienne	Magné	Eglise	Inscrit	18,1	Dans le village de Magné	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
31	Vienne	Magné	Château de La Roche	Partiellement Inscrit	17,3	Au nord-est du village de Magné	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
32	Vienne	Saint-Maurice-la-Clouère	Eglise Saint-Maurice	Classé	16,4	Dans la ville de Gençay	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
33	Vienne	Gençay	Hôtel des Trois Marchands	Inscrit	16,9	Dans la ville de Gençay	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
34	Vienne	Gençay	Logis de La Briauderie	Partiellement Inscrit	17,1	Dans la ville de Gençay	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
35	Vienne	Gençay	Château (ruines)	Classé	17,1	Dans la ville de Gençay	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
36	Vienne	Saint-Maurice-la-Clouère	Château de Galmoisin	Partiellement Inscrit	17,3	Dans la ville de Gençay	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
37	Vienne	Vernon	Eglise Saint-Christophe	Partiellement Inscrit	12,7	Dans la ville de Gençay	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
38	Vienne	Vernon	Château du Breuil	Partiellement Inscrit	12,8	Dans la ville de Gençay	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
39	Vienne	Gizay	Château de Chambonneau	Inscrit	16,2	Au nord-est du hameau des Gabins	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
40	Vienne	Nouaillé-Maupertuis	Prieuré de Notre-Dame d'Availles	Partiellement Classé-Inscrit	18,7	Dans le hameau d'Availles	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
41	Vienne	Valdivienne	Eglise de la Chapelle Morthemer	Partiellement Classé	9,7	Dans le hameau de la Chapelle Morthemer	En ZVI	Vue fermée par le relief et les boisements
42	Vienne	Valdivienne	Croix hosannière	Inscrit	9,2	Au nord-est du hameau de Bourpeuil	En ZVI	Vue tronquée par le relief et les boisements
43	Vienne	Tercé	Manoir de la Thibaudière	Inscrit	13,2	A l'est du village de Tercé	Hors ZVI	Vue fermée par le relief

Figure 27 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation potentielle 1/3

	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITE PRESENTIE DE LA ZIP
44	Vienne	Pouillé	Eglise Saint-Martin	Inscrit	16,2	Dans le village de Pouillé	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
45	Vienne	Jardres	Eglise Saint-Hilaire	Partiellement Classé	20,1	Dans le village de Jardres	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
46	Vienne	Valdivienne	Chapelle de Cubord	Classé	9,1	Dans le village de Cubord	En ZVI	Vue fermée par les boisements
47	Vienne	Valdivienne	Eglise Saint-Hilaire de Salles en Toulon	Partiellement Classé-Inscrit	10,6	Dans le hameau de Toulon	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
48	Vienne	Chauvigny	Gentilhommière de la Rivière aux Chirets	Partiellement Inscrit	17,3	Dans le hameau de La Rivière au Chiray	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
49	Vienne	Chauvigny	Eglise Saint-Pierre les Eglises	Partiellement Classé	17,3	Dans le hameau de La Rivière au Chiray	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
50	Vienne	Chauvigny	Grotte de Jioux	Classé	16,8	Au sud-est du hameau de La Rivière au Chiray	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
51	Vienne	Chauvigny	Logis des Templiers	Classé	19,1	Dans la ville de Chauvigny	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
52	Vienne	Chauvigny	Eglise Notre-Dame	Classé	19,0	Dans la ville de Chauvigny	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
53	Vienne	Chauvigny	Château baronnial ou des Evêques de Poitiers	Classé	19,0	Dans la ville de Chauvigny	Hors ZVI	Vue tronquée par les boisements
54	Vienne	Chauvigny	Château d'Harcourt	Classé	19,0	Dans la ville de Chauvigny	En ZVI	Vue fermée par les boisements
55	Vienne	Chauvigny	Eglise Saint-Pierre	Classé	19,1	Dans la ville de Chauvigny	En ZVI	Vue fermée par les boisements
56	Vienne	Chauvigny	Donjon de Gouzon	Classé	19,1	Dans la ville de Chauvigny	En ZVI	Vue fermée par le relief au pied de l'édifice mais potentiellement ouverte au sommet du monument
57	Vienne	Leignes-sur-Fontaine	Château de Vaucour	Partiellement Inscrit	16,3	Dans le hameau du Vaucour	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
58	Vienne	Leignes-sur-Fontaine	Eglise	Partiellement Classé	15,6	Dans le village de Leignes-sur-Fontaine	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
59	Vienne	Jouhet	Chapelle Sainte-Catherine avec ses peintures	Classé	17,4	Dans le village de Jouhet	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
60	Vienne	Pindray	Château de Prunier	Partiellement Inscrit	16,8	Dans le hameau de Prunier	Hors ZVI	Vue fermée par le relief

Figure 28 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation potentielle 2/3



	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITE PRESSENTIE DE LA ZIP
61	Vienne	Montmorillon	Eglise Notre-Dame	Classé	15,8	Dans la ville de Montmorillon	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
62	Vienne	Montmorillon	Hôtel	Inscrit	16,0	Dans la ville de Montmorillon	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
63	Vienne	Montmorillon	Maison	Inscrit	15,8	Dans la ville de Montmorillon	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
64	Vienne	Montmorillon	Eglise Saint-Martial	Inscrit	16,2	Dans la ville de Montmorillon	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
65	Vienne	Montmorillon	Hôtel de Moussac	Partiellement Classé	16,2	Dans la ville de Montmorillon	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
66	Vienne	Montmorillon	Hôtel Dieu	Partiellement Classé-Inscrit	15,5	Dans la ville de Montmorillon	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
67	Vienne	Montmorillon	Eglise Saint-Martin	Inscrit	18,3	Dans le hameau de Moussac	En ZVI	Vue fermée par les boisements
68	Vienne	Montmorillon	Lanterne des morts	Classé	18,3	Dans le hameau de Moussac	En ZVI	Vue fermée par les boisements
69	Vienne	Saulgé	Chapelle	Partiellement Classé-Inscrit	15,9	Dans le village de Saulgé	Hors ZVI	Vue fermée par le relief
70	Vienne	Saulgé	Donjon	Classé	18,7	Dans le hameau de Lenest	En ZVI	Vue fermée par les boisements
71	Vienne	Plaisance	Eglise Notre-Dame	Classé	16,8	Dans le village de Plaisance	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
72	Vienne	Plaisance	Presbytère	Partiellement Inscrit	16,9	Dans le village de Plaisance	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
73	Vienne	Plaisance	Croix de cimetière et caveaux	Classé	16,9	Dans le village de Plaisance	En ZVI	Vue fermée par les boisements et le relief
74	Vienne	Plaisance	Dolmen de Chiroux	Classé	17,5	Au sud-ouest de Chiroux	En ZVI	Vue fermée par la végétation
75	Vienne	L'Isle-Jourdain	Eglise Saint-Paixent	Inscrit	17,3	Au sud-est de l'Isle-Jourdain	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
76	Vienne	Le Vigeant	Eglise Saint-Georges	Partiellement Classé	18,1	Dans le village du Vigeant	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie

Figure 29 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation potentielle 3/3

■ MH 42 - CROIX HOSANNIÈRE



Photo 17 : Vue filtrée par les boisements en direction de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis le cimetière

Degré d'ouverture sur le paysage : La croix hosannière se situe au cœur du cimetière de Valdivienne, lui même délimité par un muret, ce qui limite la visibilité sur l'extérieur de l'enceinte. Cependant, un léger surplomb permettrait éventuellement d'avoir une vue filtrée sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) en se plaçant dans l'axe de la Rue de La Cousue.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 53 - CHÂTEAU BARONNIAL OU DES EVÊQUES DE POITIERS



Photo 18 : L'éloignement de ce point de vue engendre une vue tronquée par le relief et les boisements

Degré d'ouverture sur le paysage : Situé sur un promontoire dominant la Vienne, le château baronnial ou château des Évêques et tourné en direction de la ZIP. Cependant son éloignement ainsi que les variations du relief et la densité des boisements de la vallée limitent considérablement la possibilité d'avoir une vue sur le site d'implantation potentiel.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 56 - DONJON DE GOUZON



Photo 19 : Vue tronquée par le relief depuis les escaliers à l'entrée du donjon

Degré d'ouverture sur le paysage : Ce donjon des XI^{ème}_XIII^{ème} siècles est également situé sur un promontoire offrant une large ouverture sur la Vallée de La Vienne. De plus, un ascenseur en verre permet d'accéder au sommet de l'édifice, dévoilant ainsi une vue panoramique avec éventuellement une très légère perception du site d'implantation potentiel.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE